



L'affaiblissement de la chefferie traditionnelle à Guézin et l'appauvrissement en ressources halieutiques du lac Ahémé ont plongé les pêcheurs Xwela dans une situation de précarité. Cela a provoqué le départ de certains actifs de Guézin qui avaient un niveau de vie pourtant acceptable. Qu'est-ce qui explique alors la migration des pêcheurs Xwela du lac Ahémé? La collecte de données secondaires s'est basée sur une revue documentaire et la collecte de données primaires a porté sur un échantillon de soixante personnes ressources, migrants ou non, âgés d'au moins quinze ans. Ces enquêtés ont été retenus selon la technique du choix raisonné et par quota. Les résultats d'analyse sur la base des modèles SWOT et PEIR montrent que pour 98% des enquêtés la migration des pêcheurs Xwela s'explique par l'appauvrissement du lac Ahémé ; six enquêtés sur dix ont attribué l'appauvrissement du lac, à la manière dont il est gouverné. De l'analyse de ces résultats, on peut noter que le laxisme de l'Etat dans l'application des textes qui régissent la pêche avec l'usage des moyens prohibés serait la cause fondamentale de l'émigration des pêcheurs Xwela.



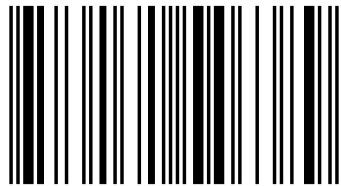
Tata Jean Tossou

Tata Jean TOSSOU est né le 12 novembre 1967 à Domé (Département de l'Atlantique, Bénin). Il est titulaire d'une maîtrise en Psychologie de la Vie Sociale et Professionnelle et d'un Diplôme d'Etudes Approfondies en Sociologie du Développement. Il prépare une Thèse de Doctorat en Sociologie du Développement à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Tata Jean Tossou

Déterminants socioéconomiques des migrations au Bénin

Cas des pêcheurs Xwela du lac Ahémé



978-613-1-54638-9

Tata Jean Tossou

Déterminants socioéconomiques des migrations au Bénin

Tata Jean Tossou

Déterminants socioéconomiques des migrations au Bénin

Cas des pêcheurs Xwela du lac Ahémé

Éditions universitaires européennes

Impressum / Mentions légales

Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek: Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.d-nb.de> abrufbar.

Alle in diesem Buch genannten Marken und Produktnamen unterliegen warenzeichen-, marken- oder patentrechtlichem Schutz bzw. sind Warenzeichen oder eingetragene Warenzeichen der jeweiligen Inhaber. Die Wiedergabe von Marken, Produktnamen, Gebrauchsnamen, Handelsnamen, Warenbezeichnungen u.s.w. in diesem Werk berechtigt auch ohne besondere Kennzeichnung nicht zu der Annahme, dass solche Namen im Sinne der Warenzeichen- und Markenschutzgesetzgebung als frei zu betrachten wären und daher von jedermann benutzt werden dürften.

Information bibliographique publiée par la Deutsche Nationalbibliothek: La Deutsche Nationalbibliothek inscrit cette publication à la Deutsche Nationalbibliografie; des données bibliographiques détaillées sont disponibles sur internet à l'adresse <http://dnb.d-nb.de>.

Toutes marques et noms de produits mentionnés dans ce livre demeurent sous la protection des marques, des marques déposées et des brevets, et sont des marques ou des marques déposées de leurs détenteurs respectifs. L'utilisation des marques, noms de produits, noms communs, noms commerciaux, descriptions de produits, etc, même sans qu'ils soient mentionnés de façon particulière dans ce livre ne signifie en aucune façon que ces noms peuvent être utilisés sans restriction à l'égard de la législation pour la protection des marques et des marques déposées et pourraient donc être utilisés par quiconque.

Coverbild / Photo de couverture: www.ingimage.com

Verlag / Editeur:

Éditions universitaires européennes

ist ein Imprint der / est une marque déposée de

AV Akademikerverlag GmbH & Co. KG

Heinrich-Böcking-Str. 6-8, 66121 Saarbrücken, Deutschland / Allemagne

Email: info@editions-ue.com

Herstellung: siehe letzte Seite /

Impression: voir la dernière page

ISBN: 978-613-1-54638-9

Copyright / Droit d'auteur © 2013 AV Akademikerverlag GmbH & Co. KG

Alle Rechte vorbehalten. / Tous droits réservés. Saarbrücken 2013

Dédicace

Ce mémoire, consacré aux recherches sur les déterminants de la migration des pêcheurs

“Xwela” du lac Ahémé est dédié :

- à mon épouse Antoinette, née HOUNGBEDJI ;
- à ma cousine Irène Adjovi BELLO née ABOUE.

Remerciements

Il m'honore particulièrement de témoigner ma profonde gratitude à ceux qui en ont permis, voir facilité la rédaction de cet ouvrage. Au nombre d'entre eux, signalons en priorité l'ensemble des enseignants de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire de l'Université d'Abomey-Calavi qui ont assuré ma formation pendant toute une année académique au cours de laquelle je ne saurais prétendre avoir été irréprochable.

Qu'il me soit ensuite permis de saisir cette opportunité pour exprimer toute ma reconnaissance :

- Au Professeur Albert TINGBE-AZALOU, Socio-Anthropologue, maître de conférences des Universités du CAMES qui, malgré ses multiples occupations, m'a fait l'honneur de m'accepter comme étudiant et de suivre cette recherche.
- Aux membres du jury qui ont bien voulu consacrer leur précieux temps à lire et à évaluer ce mémoire,
- A Monsieur Fabien AFFO, Docteur en Sociologie, Professeur-assistant à la FLASH/UAC,
- A tous les enquêtés qui ont accepté me fournir des informations malgré les contraintes sociales qui continuent de peser sur eux,
- A mes collègues de promotion, pour l'esprit d'équipe et d'entraide qui nous a souvent guidés,
- A mes frères et sœurs.

J'adresse enfin mes remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'aboutissement de cette recherche et dont les noms ne sont pas ici cités.

Liste des sigles et abréviations

ABE : Agence Béninoise pour l'Environnement.

AD : Associations de Développement.

ADB : Association de Développement de Bopa.

AG : Assemblée Générale.

AISLM : Association Internationale des Sociologues de Langues Modernes.

ASECNA : Agence de Sécurité Civile et de Navigation Aérienne.

AVA : Agent de Vulgarisation Agricole.

BTP : Bâtiments et Travaux Publics.

CA : Conseil d'Administration.

CARDER : Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural.

CAT : Cellule d'Appui Technique.

CBDD : Centre Béninois pour le Développement Durable.

CTFD : Centre des Techniques Forestières Tropicales.

CEG : Collège d'Enseignement Général.

CLCAM : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuelle.

CEDA : Centre pour l'Environnement et le Développement en Afrique.

GMR : Gouvernement Militaire Révolutionnaire

COOPPROHAM : Coopérative de Promotion de la Production Halieutique dans le Mono.

DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies.

DESS : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées.

DH : Direction de l'Hydraulique.

DGPN : Direction Générale de la Police Nationale.

DS-A : Département de Sociologie-Anthropologie.

EDP : Ecole Doctorale Pluridisciplinaire.

EDS : Enquête Démographique et de Santé.

ELAM : Enquête Légère Auprès des Ménages.

ESAM : Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde.

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

FECECAM : Fédération des Caisse d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel.

FLASH : Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines.

FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial.

HCGC : Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée

IDEE : Institut de Développement et d'Echange Endogène.

IEC : Information, Education, Communication.

IDH : Indice de Développement Humain.

IFI : Institutions Financières Internationales.

IFORD : Institut de Formation et de Recherche en Démographie.

INSAE : Institut Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique.

LIFAD : Laboratoire d'Ingénierie de Formation et d'Assistance en Développement Local

MISPA : Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale

MDR : Ministère du Développement Rural

MCAT : Ministère du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme

MEHU : Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme

MMEH : Ministère des Mines, d'Energie et de l'Hydraulique

MF : Ministère des Finances

MDN : Ministère de la Défense Nationale

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OCDN : Organisation Commune Dahomey – Niger de Chemin de Fer

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OP : Organisation Paysanne

OPA : Organisation Professionnelle Agricole

OPT : Office des Postes et Télécommunication

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme

ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technologique Outre - Mer

AFIS : Projet d'Appui à la Filière Sel

PADPPA : Projet d'Appui au Développement Participatif pour la Pêche Artisanale

PAZH : Programme d'Aménagement des Zones Humides

PBF : Projet Bois de Feu

PDC : Plan de Développement Communal

PDV : Programme de Départ Volontaire

PGRN : Projet de Gestion des Ressources Naturelles

PIB : Produit Intérieur Brut

PIRATES : Projet Intégré de Recherche sur l'Amélioration des Techniques Traditionnelles d'Extraction du Sel

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNB : Produit National Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPL : Projet Pêche Lagunaire

PR : Présidence de la République

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitation

SA : Société Anonyme

SARL : Société A Responsabilité Limitée

SBEE : Société Béninoise d'Electricité et d'Eau

SD : Sans Date

SHS : Sciences de l'Homme et de la Société

SNISA : Système National Intégré des Statistiques Agricoles

TDCI : Troubles Dus aux Carences en Iode

TJB : Tonneau de Jauge Brute

TPI : Tribunal de Première Instance

UDEK : Union pour le Développement Economique de Kpomassè

UGDO : Union Générale pour le Développement Economique de Ouidah

UDECA-Xwela-hwendo : Union pour le Développement de la Communauté de l'Arrondissement d'Agatogbo.

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education la science et la Culture

UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'Enfant

URHC : Union Renaissance d'Hommes en Christ

USA: United States of America

VII: Virus Immunodeficiency Human

Liste des tableaux

Tableau I : Evolution démographique de 1979 à 2002	33
Tableau II : Population de Guézin ayant 15 ans ou plus et nombre d'enquêtés par village	34
Tableau III : Centres de documentation, nature des documents et types d'informations recueillies.	36
Tableau IV : Caractéristiques des indicateurs de pression du modèle PEIR	40
Tableau V : Répartition des populations de pêcheurs par sexe et par commune sur le lac Ahémé...	45
Tableau VI : Estimations des populations de 2012 à l'horizon 2019	61

Liste des figures

Figure 1 : Représentation graphique des quotas affectés à chaque village de Guézin dans l'échantillon d'étude.	35
Figure 2 : Zone littorale du Bénin	44
Figure 3 : Représentation graphique des populations pêcheurs par Commune ..	46
Figure 4 : Représentation graphique des populations de pêcheurs par sexe autour du lac Ahémé	47
Figure 5 : Répartition des populations suivant les communes partageant le lac Ahémé et suivant les différents RGPH et estimations de 1979 à 2019	62
Figure 6 : Représentation graphique de l'augmentation de la population par commune et par décennie.	63
Figure 7 : Organisation de la chefferie dans la gestion du lac Ahémé.....	84

Liste des photos

Photo 1 : Filet "Gbagbalulu",.....	78
Photo 2 : Maille de filet utilisé pour la confession de "Gbagbalulu" dans le lac Ahémé	79
Photo 3 : <i>Penaeus notialis</i>	79
Photo 4 : Xha, un moyen de dégradation des frayères et des couloirs de migration	88
Photo 5 : Vue superficielle d'un acadja dans le lac Ahémé.....	89
Photo 6 : Coupe des mangroves <i>Rhizophore racemosa</i>	90

Liste des cartes

Carte 1 : Représentation graphique des quotas affectés à chaque village de Guézin dans l'échantillon d'étude.	35
Carte 2 : Zone littorale du Bénin.....	44
Carte 3 : Représentation graphique des populations pêcheurs par Commune....	46
Carte 4 : Représentation graphique des populations de pêcheurs par sexe autour du lac Ahémé.....	47
Carte 5 : Schéma d'occupation du lac Ahémé	48
Carte 6 : Répartition des populations suivant les communes partageant le lac Ahémé et suivant les différents RGPH et estimations de 1979 à 2019	62
Carte 7 : Représentation graphique de l'augmentation de la population par commune et par décennie.....	63
Carte 8 : Organisation de la chefferie dans la gestion du lac Ahémé	84

Introduction

La pauvreté apparaît aujourd'hui comme le principal problème auquel se trouvent confrontés la plupart des pays en voie de développement. Dans sa lutte contre ce fléau, le Bénin, à l'instar des autres pays africains se doit

« d'initier une politique de développement humain. Celle-ci reviendrait à focaliser la dynamique de développement sur la satisfaction des besoins et les aspirations de tout individu du groupe, sur son implication et sur le sens à donner à son devenir économique, politique, social et environnemental »(AMOUZOU, 2009 : 25)

Cette thèse selon le PNUD cité par Essè AMOUZOU, stipule que : *« la nécessité de satisfaire en priorité les besoins des populations va de paire avec le processus de développement, où la participation joue un rôle essentiel »* (PNUD, 2000 : 122). Or, la satisfaction des besoins, de même que le devenir social et environnemental des populations ne peuvent être réels sans une utilisation efficiente de l'environnement qui est d'ailleurs l'une des importantes dimensions du concept du développement durable. Cette composante est à côté de l'économie et du social, la troisième dimension sur laquelle les Nations-Unies ont décidé de mettre l'accent pour que le développement humain soit durable ; *« ce concept du développement durable étant un concept multidimensionnel, multisectoriel et évolutif »* (BIAOU, 2005 : 4).

« Son esprit, selon un repère chronologique, serait consacré depuis le sommet de Stockholm en 1972 sur l'environnement humain où les liens entre la croissance économique et la protection de l'environnement sont mis en exergue pour la première fois, notamment en ses chapitres 12,13 et 14 » : "intégrer les mesures de préservation de l'environnement dans la planification du développement", "adopter une conception intégrée et coordonnée dans la planification du développement qui soit compatible avec la nécessité de préserver et d'améliorer l'environnement dans l'intérêt des populations", "concilier les impératifs du développement et la nécessité de préserver et d'améliorer l'environnement" (BIAOU, 2005 : 4).

Telles sont les ambitions contenues dans ce concept. Ainsi chaque citoyen, où qu'il se trouve, doit puiser de façon efficiente dans son environnement pour satisfaire à ses besoins. Il doit utiliser les moyens à lui donnés par la nature tout en pensant aux générations futures. C'est donc l'idéal du développement durable, qui trouve tout son

sens dans l'esprit du sommet du Stockholm. Mais actuellement, cet idéal semble loin de se réaliser autour du lac Ahémé.

En effet, on constate aujourd'hui que ce lac qui devrait constituer le poumon économique des populations lacustres, s'appauvrit en ressources halieutiques au jour le jour. Pendant ce temps, la population de la zone ne fait qu'augmenter. Cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-trois (194.363) habitants en 1979 (RGPH₁) à deux cent cinquante et un mille neuf cent soixante- quatre (251.964) habitants en 1992 (RGPH₂) contre trois cent dix mille deux cent quarante-trois (310.243) habitants en 2002 (INSAE, RGPH₃) cette population selon les estimations de l'INSAE va plus que doubler d'ici à l'an 2019. En deux décennies, l'accroissement a été de 59,6% avec corrélativement l'accroissement du nombre de pêcheurs sans qu'aucune politique ne semble menée pour multiplier la capacité de régénérescence des animaux aquatiques. La théorie du parallélisme analogique de Jacques VERON, 1994, P.51) trouve ici tout son sens. Plus on est pauvre, plus on manque de moyens pour faire face aux dépenses de santé et plus encore le rythme démographique augmente (VERON, 1994).

Or une distorsion durable, ou une tendance à la distorsion entre une croissance démographique relativement forte et une croissance relativement faible des ressources dont disposent les populations d'un pays peut fondamentalement définir l'état de sous-développement de ce pays (Lacoste 1966). Ainsi, un nombre de plus en plus grand de pêcheurs vit dans la misère autour du lac Ahémé.

La pression sur les ressources halieutiques qui devraient permettre aux populations lacustres en général et à la communauté Xwela en particulier de subvenir à leurs besoins, s'accroît dans la même proportion. Cette situation semble prédisposer les populations à ne pas toujours comprendre la nécessité, voire l'obligation de l'utilisation efficace du lac. Ces populations semblent ne pas toujours comprendre qu'elles ne doivent pas, de par leurs pratiques, compromettre non seulement leurs capacités à répondre aux besoins qui sont les leurs, mais aussi celles de leurs progénitures.

Du coup, la pression sur le lac Ahémé et ses chenaux devient de plus en plus forte ; ce qui compromet l'équilibre des écosystèmes et affectent particulièrement la diversité biologique (PLIYA, 1980). En réponse à l'épuisement des ressources du lac, on constate l'acharnement à tout exploiter, c'est-à-dire à ramasser les poissons, même les fretins. Tout observateur averti constate que tous les moyens de pêche, même ceux prohibés sont utilisés par ces populations. Les filets à mailles réduites, les moustiquaires imprégnées, offertes par le Gouvernement béninois dans sa lutte contre le paludisme, sont utilisés pour ramasser les fretins. Malgré tout cela, le lac ne parvient plus à répondre convenablement aux besoins des populations riveraines. Et puisque tout bien commun dont l'accès ou l'utilisation par les acteurs n'est pas contrôlé est appelé à disparaître (HARDIN, 1968), les conditions de pêche deviennent de plus en plus dures. Du coup, plusieurs études ont fait remarquer la récurrence de la pauvreté dans la région du lac Ahémé au point où certains riverains migrent vers Cotonou, Lomé, Abidjan, Libreville etc.

Les populations, après plusieurs tentatives d'adaptation, se voient obligées de migrer vers d'autres pays où la situation semble meilleure. Ces bras valides, une fois dans leur pays d'accueil que sont très souvent la Côte d'Ivoire, le Nigéria, le Cameroun, le Gabon, les deux Congo, etc., contribuent à l'animation de la vie sociale dans ces pays. Du fait de la migration, les villages autour du lac Ahémé se vident de beaucoup de leurs bras valides Xwela. La suite, beaucoup de personnes âgées s'occupent au village de la garde des petits enfants qui leur sont laissés. Ainsi, l'impression globale qui se dégage sur le complexe Ahémé aujourd'hui, est qu'il s'agit d'une zone qui se vide de ses bras valides, d'une zone qui se "meurt".

En effet, la situation sociale et économique qui s'observe autour du lac Ahémé n'est pas reluisante. Celle-ci se traduit fondamentalement, entre autres, par la baisse drastique des captures (pêche continentale) et des revenus, par le non respect des mesures qui caractérisent la gouvernance traditionnelle du lac Ahémé depuis les temps anciens (AMOUSSOU, 2003): les rites de purification du lac, le respect des jours d'interdiction de pêche, etc. et par le départ des villages riverains du lac, des

jeunes gens qui devraient constituer les potentiels acteurs du développement de cette zone.

Manquant du minimum, les parents n'arrivent à assurer la garde des enfants qui leur sont confiés que grâce à l'argent que leur envoient les émigrés. « *Les non migrants, ayant au moins un membre de leur famille qui a migré, déclarent recevoir des biens tant matériels que monétaires des migrants* » (BIAOU, 2005 : 135). Cette situation fragilise très souvent l'autorité du tuteur vis-à-vis de l'enfant, surtout lorsque celui-ci sait que c'est à partir de l'argent que ses parents émigrés envoient, que son tuteur arrive à satisfaire le quotidien. Cette crise d'autorité renforce celles liées à l'adolescence des enfants confiés qui, pour la plupart des temps, se retrouvent laissés à eux-mêmes. La déscolarisation de ces enfants s'en suit et le mariage précoce intervient. Ces jeunes, désormais mariés et n'ayant pas les moyens de faire face aux besoins de leur foyer (parce que le lac Ahémé ne le permet plus), cherchent à se conformer (MENDRAS, 2002 : 87) aux premiers migrants. La migration devient ainsi une pratique collective et généralisée, une règle à laquelle les jeunes pêcheurs Xwela mariés cherchent à se conformer ; étant donné qu'ils sont obligés à leur tour, d'aller ailleurs chercher de quoi vivre. Elle devient une stratégie, la dynamique d'une action organisée (FRIEDBERG, 1993) utilisée par les acteurs pêcheurs Xwela du lac Ahémé pour leur survie. De plus, conscients de qu'en étant à l'étranger et loin de la parenté, les migrés sont épargnés des fois, des tractations et contraintes financières qui sont celles de la famille en cas d'épreuves, les acteurs font de la migration une stratégie de contournement (Le Roy, 1996 : 303) qu'ils utilisent pour faire face aux différentes contraintes sociales et économiques qui sont les leurs.

Eparpillés aux quatre coins de l'Afrique, les populations Xwela, parties des villages riverains du lac Ahémé, constituent de nos jours une diaspora qui, organisée et encadrée peut redonner vie à ce lac. Dans les faubourgs d'Abidjan, de Libreville et d'ailleurs, ces populations continuent d'animer la vie sociale à travers chants et danses. La peau tendue du tam-tam, résonne régulièrement et rythme les envolées du torse nu aux muscles bandés, dégoulinant de sueur. Une foule grouillante enivrée de joie témoigne ; elle témoigne sa gratitude à la vie. Mais elle oublie souvent que des

villages lacustres entiers restent vides en proie à la mélancolie et à la misère. Lorsqu'à Port-Gentil, à Pointe-Noire, à Luanda, etc., des barques gorgées de poissons étalent, dans une fierté ostentatoire l'art et le professionnalisme des pêcheurs venus du Bénin, on oublie trop souvent qu'à Guézin, à Akodéha, à Dékanmè, à Houèdjro, à Bopa, etc. la vie s'est éteinte. Elle s'est tout simplement déplacée vers des horizons devenus nouveaux pour le réconfort du pêcheur. Les forces vivifiantes ont fui. Elles sont parties peupler ailleurs le monde, emportant toute l'âme du lac Ahémé. Lourds regrets, sentiments amers d'impuissance et déchéance animent pourtant ces pêcheurs qui aujourd'hui, se retrouvent en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Congo, au Togo, au Nigéria, au Ghana, etc., à la recherche du bonheur.

Devenant perpétuelle, cette migration apparaît comme une étape de vie que les pêcheurs Xwela du lac Ahémé sont obligés de franchir.

Depuis plusieurs décennies, toute la communauté Xwela autour du lac Ahémé en général et les populations de Guézin en particulier, vivent cette situation qu'elles semblent internaliser. C'est pour comprendre les déterminants de cette migration et l'impact de cette dernière sur le développement local à Guézin, que la présente recherche intitulée, " Les déterminants socioéconomiques de la migration des pêcheurs Xwela du lac Ahémé, " a été initiée.

Ce mémoire se veut un essai d'analyse de cette situation contrastée. Le document s'articule autour de quatre chapitres. Le premier est consacré à la problématique ; le deuxième fait l'inventaire critique de la documentation existante en la matière ; le troisième présente la démarche méthodologique observée au cours de l'étude, le quatrième chapitre aborde les premiers résultats obtenus, à titre illustratif.

Chapitre 1 : fondements théorique et méthodologique de l'étude

Le présent chapitre aborde deux sections. La première section est consacrée au cadre théorique et à la clarification des différents concepts utilisés dans le développement du sujet et la seconde section au contexte méthodologique de l'étude.

1.1 Cadre théorique et clarifications conceptuelles

Dans cette section, en outre de la définition des concepts nécessaires à la compréhension du sujet, un accent particulier est mis sur la problématique de l'étude.

1.1.1 Problématique de l'étude

Dans ce paragraphe, on a abordé la problématique de l'étude, de même que les hypothèses et les objectifs visés dans cette recherche.

D'un côté, les constats et les problèmes que ces constats posent et de l'autre, la question de recherche, constituent le menu de cette rubrique intitulée problématique de l'étude.

1.1.1.1 Constats

D'une superficie estimée à 114.763 km² (INFRE, 2003 : 73), le Bénin dispose de plusieurs lacs dont le lac Ahémé. Des populations se sont installées dans l'environnement immédiat de ce lac depuis plusieurs siècles, et y exercent principalement comme activité la pêche. Parmi elles, se trouvent les Xwela, installés autour du lac Ahémé et ses chenaux dans quatre-vingt-neuf(89) villages qui sont répartis dans dix-neuf(19) arrondissements des départements du Mono et de l'Atlantique. La plupart de ces villages le long du lac Ahémé, sont cohabités par plusieurs groupes socioculturels tels que les Xwela, les Xwla, les Aïzo, les Mina, les Watchi, les Aja, les Fɔn, etc... Toutefois à Guézin, localité située au Sud-Ouest du Bénin, à une soixantaine de kilomètres de Cotonou, et regroupant les villages de Ahouandjogɔ, Ahouandjogɔ-Codji, Dohi, Donhuinou, Gbadou, Kocou-Codji et Zinkpanou, les Xwela sont majoritaires.

Il y a plus d'une cinquantaine d'années, selon les informations recueillies sur le terrain lors de l'enquête exploratoire, les cités lacustres étaient florissantes au point où, les populations Xwela ne trouvaient aucun inconvénient à ne pratiquer que la pêche sans se faire le moindre souci de diversification de leurs sources de revenus.

Ceci, parce que l'activité de pêche « nourrissait son homme » ; lui permettait d'épargner et donc d'avoir de quoi faire face aux dépenses en cas de nécessité. Ces populations parvenaient à satisfaire à leurs besoins essentiels. Il y avait une "solidarité mécanique" (DURKHEIM, 1918) et agissante entre les communautés. Cette solidarité leur permettait de se soutenir en cas de difficultés.

Aujourd'hui, les cités lacustres, naguère animées de jour grâce aux marchés locaux et de nuit, grâce aux chants et danses des jeunes gens, sont devenues selon nos observations, des lieux où règnent la famine et l'incertitude du lendemain. Le constat général sur la situation des zones de pêche au Bénin est la dégradation continue des conditions de vie donc l'amenuisement du pouvoir d'achat des populations (ALLADATIN, 2011). Les pêcheurs les plus touchés semblent ceux du lac Ahémé parmi lesquels on compte majoritairement les Xwela. Le présent dans cette localité semble condamné, l'avenir paraît incertain, la mémoire évoque les bons vieux temps où le nom Ahémé se confondait à la gaité, et la joie de vivre. Or "*Il n'est pire misère qu'un souvenir heureux dans les jours de douleur*" (Alfred de MUSSET). Dans la région du lac Ahémé, la pêche, activité économique et sociale, était « pain et vie » pour les populations. Ce lac était si capital pour les peuples pêcheurs que bon nombre de ceux qui y ont consacré leur plume, n'ont pas hésité à le présenter comme l'un des plus importants des lacs dont dispose le Bénin. « *Le lac Ahémé est, parmi les lacs du Sud-Ouest Bénin, l'un des plus importants tant pour sa superficie que par le nombre de personnes qui vivent de son exploitation* » (PLIYA, 1980).

Que sont devenus ces célèbres marchés qu'animaient des commerçants d'origines diverses ? Véritables lieux du troc, ces places marchandes reliaient les hommes aux hommes, faisant des rives du lac Ahémé des centres nodaux où se croisaient plusieurs cultures du Bénin et même de la sous région. Où sont passés « les oiseaux aux mille cris, dont *les plumes chatoyantes servent de parures cérémonielles* » ? (GODELIER, 1973 : 184) Tout est passé sans bruit, sans retour, laissant ça et là de l'amertume et du chagrin. Aujourd'hui, le lot quotidien des populations riveraines du lac Ahémé et ses complexes adjacents est le souci du lendemain. Le pêcheur n'a plus que son seul courage à opposer au destin. Sa gaité que psalmodiait fièrement l'artiste, auteur et

compositeur VIKEY appartient désormais à un lointain passé.

Dans les villages limitrophes de ce lac, villages naguère peuplés, quand on recense aujourd'hui dans chaque maison ceux qui sont encore là et capables de contribuer à un exact, développement, c'est-à-dire un développement à la fois quantitatif et qualitatif, le constat est amère. Les bras valides préfèrent migrer ; le lac étant désormais pauvre en produit halieutique et ne permettant donc plus aux riverains de subvenir à leurs besoins grâce aux seules activités de pêche. En plus, on réalise que ces populations, comme pour en rajouter, se livrent à des pratiques prohibées sur ce lac sans qu'aucune autorité, qu'elle soit locale ou centrale ne les inquiète sérieusement. Cela ne fait qu'appauvrir davantage ce lac ; plongeant ainsi davantage les riverains dans la misère disparition.

En dépit des efforts et de la volonté *d'adaptation* (DARWIN, 1859) des populations, leurs conditions de vie et d'existence ne cessent de se détériorer ; la vie s'évade de plus en plus de nos villages lacustres laissant en place la ruine et la désolation. Comment un pays, dont une localité est décrite en ces termes peut-il se donner des chances de relever le déficit de son développement ?

Il apparaît nécessaire de chercher à identifier les facteurs explicatifs des phénomènes migratoires des pêcheurs Xwela vivant autour du lac Ahémé. L'identification de ces facteurs, permettra aux personnes indiquées de savoir ce qu'il convient de faire pour limiter les dégâts. C'est ce phénomène de migration des bras valides Xwela des villages riverains du lac Ahémé, en ce qu'il a de contrastant au développement que posent les constats qu'on a faits sur le terrain.

1.1.1.2 Mise en évidence du problème de recherche

Le problème que rencontrent les populations Xwela, riveraines du lac Ahémé selon les informations issues de l'enquête exploratoire est principalement l'amenuisement du pouvoir d'achat.

Cette situation, conséquence aussi bien de la pratique de certaines pêches prohibées par les populations lacustres, dont l'effectif devient grandissant d'année en année du fait du taux d'accroissement général de la population (59,6% du RGPH1 à RGPH3), que de la négligence ou mépris des autorités politico-administratives, a conduit bon

nombre des riverains du lac Ahémé à vivre hors du terroir de leurs ancêtres et à se retrouver ailleurs. L'expérience au départ, se limitait aux villes côtières. Agbedranfo dans le Togo, Lagos, Cotonou bénéficiaient de la rage de vaincre des pêcheurs riverains du lac Ahémé. Plus les jours passent, plus la misère s'accroît et forte devient la tentation. Aussi loin que possible, il faut aller pour survivre. Comme aux premières heures de l'exploration coloniale, le natif du lac Ahémé, brave monts et vallées pour mouiller les mailles et ne laisse nul plan d'eau où le filet ne passe et repasse.

La première expédition se fait d'abord sans la conjointe. On y va d'abord seul. On explore les lieux, puis on fait venir après sa conjointe.

Dans ces pays d'accueil, les populations lacustres béninoises émigrées sont légion et beaucoup n'ont pas obtenu la richesse tant souhaitée.

Pour les premiers migrants, la vie avec les communautés d'accueil a été paisible et des richesses ont été accumulées. Cela a permis la construction des maisons en dur, les toits en tôles, l'envoi d'argent au pays, mariage. Par habitus (BOURDIEU et PASSERON, 1964), ceux qui sont restés au pays, finissent aussi à succomber à la tentation de migration. La raison est simple. Sortir de la misère, aller chercher de l'argent et revenir les mains lourdes de richesses.

Mais, la désillusion est totale aujourd'hui du fait de l'insécurité qui gagne du terrain en raison de la xénophobie, de la rivalité avec les autochtones qui hier ignoraient ou détestaient les activités de pêche artisanale, des manœuvres politiciennes et d'une manière générale, des difficultés d'emploi qui frappent tous les pays de la planète. Certains des émigrés, reviennent très souvent au bercail avec des comportements hybrides, des moyens de pêche redoutables qui ne laissent la chance à aucun poisson dans son passage. D'autres, du fait de leurs pratiques sexuelles, contractent des maladies sexuellement transmissibles (MST) et reviennent malades au bercail, constituant ainsi un risque pour non seulement leurs épouses, mais aussi pour la communauté entière.

Il s'établit ainsi une interaction entre les pêcheurs Xwela et les lacs. Et c'est la manière dont cette interaction entre la communauté Xwela, riveraine du lac Ahémé et son environnement est gérée, qui constitue le principal problème de cette recherche.

1.1.1.3 Question de recherche

Qu'est ce qui détermine les pêcheurs Xwela du lac Ahémé à la migration et quels impacts celle-ci a sur les conditions socioéconomiques de vie des familles des migrants?

1.1.2 Hypothèses et objectifs

Dans cette rubrique, il est exposé les différents objectifs fixés pour la présente recherche de même que les hypothèses émises pour les atteindre.

1.1.2.1 Hypothèses

Comme réponses anticipées et provisoires à cette question de recherche, il a été formulé les hypothèses suivantes :

- la migration est perçue comme un rite de passage qui confère au pêcheur Xwela un statut et une position économique enviés ;
- le fort taux de migration des pêcheurs Xwela de Guézin est lié à la gouvernance du lac Ahémé;
- la migration des pêcheurs Xwela du lac Ahémé ne favorise pas le développement local.

1.1.2.2 Objectifs

1.1.2.2.1 Objectif général

Cette recherche empirique se propose d'analyser les fondements de la migration dans les villages lacustres autour du lac Ahémé et de l'impact que ce phénomène a sur le développement de ces localités.

1.1.2.2.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira de :

- examiner les sens et la portée du phénomène migratoire dans l'organisation socio-culturelle des Xwela de Guézin ;

- identifier les déterminants de la migration des pêcheurs artisanaux Xwela du lac Ahémé ;
- apprécier l'impact socio-économique de la migration des pêcheurs Xwela sur le développement local.

1.1.3 arification conceptuelle et la revue de littérature

1.1.3.1 Approche conceptuelle et l'intérêt de l'étude

Ici, il est question de faire une clarification des différents concepts utilisés afin de permettre une meilleure compréhension du texte.

1.1.3.2 Approche conceptuelle

Pour faciliter la compréhension du présent document, nous nous sommes fait l'obligation de sacrifier à la tradition scientifique qui exige de tout chercheur une mise au point définitoire des concepts qu'il a utilisés tout au long du développement de son discours. Etant entendu que « *le concept aide à percevoir et à concevoir ; à organiser les réalités en retenant les caractères distinctifs et significatifs des phénomènes* » (GRAWITZ, 2001 : 385), certains concepts ont été clarifiés : **la migration, l'immigration, l'émigration, la migration nette, la migration de retour, la migration totale, pêcheur, Guézin et la gouvernance.**

- Migration

Le concept « migration » « *désigne un déplacement de la population avec changement de résidence, d'une unité géographique à une autre ; d'un espace de vie à un autre* » (SIMON, 1995). Cette définition exclut de ce champ de recherche sociologique les migrations pendulaires quotidiennes et le tourisme. Selon le dictionnaire de Sociologie LE ROBERT SEUIL, les migrations sont définies selon divers critères ;

- *les espaces parcourus ; les migrations intérieures et internationales se sont progressivement distinguées avec la montée en puissance des Etats-nations. Les espaces migratoires se sont étendus (QUIMINAL, 1991 ; TARRIUS, 1992) ; diasporas et réseaux transnationaux relaient les regroupements de migrants (colonies) ;*

- les durées : saisonnières, durables, définitives, elles renvoient à des réalités économiques, sociologiques ou démographiques (migrations de travail, avec retour occasionnel ou définitif au pays, migrations de peuplement) ;

- les causes ; guerres, sous-emploi, recherche de qualification... On distingue habituellement les migrations subies (par exemple, les réfugiés) des migrations volontaires (par exemple, l'exode des cerveaux), les migrations spontanées des migrations organisées. L'évolution des courants migratoires renvoie aux relations globales entre Etats-nations ou région à des stades différents de développement, aux rapports historiques entre métropoles et anciennes colonies, aux effets des législations nationales et supranationales (LE ROBERT SEUIL, 1999 : 341). « C'est un déplacement quotidien ou saisonnier de populations entières de certaines espèces animales, entre deux zones géographiques distinctes ou entre deux habitats différents propres à une même espèce » (Larousse, 2000 : 653). Selon le lexique des sciences sociales, le concept "migration" « utilisé en démographie, représente le développement volontaire de groupe d'individus quittant leur pays définitivement ou pour une longue durée, en général dans l'espoir de trouver du travail. Ce sens est différent de celui de réfugié et de touriste » (GRAWITZ, 2000 : 276). On distingue plusieurs types de migration. Il y a la migration interne et la migration externe. Celle qui nous intéresse ici est la migration externe ; car c'est elle qui crée du vide autour de nous, dans nos villages et sur des temps relativement importants. Ce temps est plus court pour la migration interne. Pour celle-ci, les pêcheurs, après quelques jours de pêche, retournent chez eux, ne serait-ce que pour une ou deux jours au cours desquels ils se mettent au service de leurs familles.

La migration nette représente pour un territoire et une période donnés, la différence entre l'immigration et l'émigration. Elle permettra de voir l'engouement que les pêcheurs Xwela manifestent pour la migration. Cette migration nous permettra de voir la périodicité de retour des migrants dans leur village. Elle peut constituer une preuve de ce que le migrant, dans son pays d'accueil, vit à l'abri de la précarité puisqu'il lui faut une certaine somme d'argent pour effectuer les voyages.

La migration de retour quant à elle indique le retour du migrant à son lieu de naissance ou à son dernier lieu d'habitation. Cela permet non seulement de se rendre compte que les migrants savent qu'à un certain âge il faut revenir chez soi et donc qu'ils ont conscience de leur statut de migrants dans les pays d'accueil mais aussi, elle permet de voir le nombre de personnes qui n'ont pas eu à l'extérieur le salut tant escompté.

Enfin, la migration totale représente la somme des arrivées et des départs de migrants dans un territoire pour une période donnée.

Dans le cadre de ce travail, un migrant est une personne qui quitte son pays pour s'établir dans un autre. Pas sous la pression de la guerre, mais du fait d'autres conditions difficiles de vie. Il s'agit de la migration externe internationale pratiquée par les pêcheurs Xwela à la recherche des plans d'eau, où l'activité de pêche permet encore à l'homme, la satisfaction de ses besoins essentiels.

- Immigration

Elle représente l'entrée dans un pays, d'étrangers pour s'y installer (Larousse, 2000 : 530). C'est une mobilité sociale liée seulement à ceux qui viennent dans un pays autre que les leurs. Sa force témoigne de l'intérêt que les migrants accordent à ce pays.

- Emigration

C'est un phénomène plus ou moins important d'exode d'individus ou de groupe d'individus, hors de leurs pays (Grawitz, 2000 : 148). Le premier petit Larousse du XXI^e siècle abonde dans le même sens et indique qu'historiquement, le mot désigne le départ hors de France pendant la Révolution, des partisans de l'ancien régime (Larousse, 2000 : 373).

- Pêcheur

Le pêcheur est toute personne qui pratique la pêche par métier ou par plaisir ; la pêche étant une action, une manière de prendre ou de chercher à prendre du poisson, des animaux aquatiques. Selon le dictionnaire Larousse, la pêche désigne également le fruit comestible du pêcher, à chair juteuse et à noyau dur. Avoir la pêche veut dire se sentir plein d'allant, de dynamisme. (Larousse, 2001 : 759). Dans le cadre de cette

étude, le pêcheur désigne toute personne qui pratique la pêche non pas par plaisir mais comme activité principale ; métier dont dépend la satisfaction de ses besoins. A Guézin, à l'âge de 15ans déjà, le jeune Xwela qui ne pratique pas la pêche est considéré comme un paresseux, un fainéant. Même apprenant, à 15ans il doit avoir son filet. Cela lui permettra de se prendre en charge dans la satisfaction de certains de ses besoins.

- Gouvernance

Le terme de "gouvernance" ne fait pas l'unanimité en sciences sociales. « *C'est un terme très polysémique utilisé à des niveaux très différents et portant sur des objets de nature diverse* » (Bellina et al, 2008). La gouvernance, selon le petit Larousse 2000, est l'action de gouverner ; une manière de gérer, d'administrer.

Parlant de la gouvernance, le Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée estime, dans le *mini-lexique de gouvernance en langues nationales du Bénin* que,

« La gouvernance est l'ensemble de règles, de traditions et de pratiques qui définissent qui sont les décideurs, la manière dont ils deviennent des décideurs, les types de décisions qu'ils prennent, l'objectif qu'ils sont censés poursuivre, les personnes qu'ils doivent écouter lorsqu'ils doivent prendre des décisions, la source de leurs fonds et les personnes auxquelles ils doivent rendre compte de leurs actions » (HCGC, 2011 : 14)

Cette manière de définir le concept de « gouvernance », colle plus à la politique et ne rend pas clairement compte de l'organisation attendue des acteurs pour ce qui concerne la gestion durable de leur milieu naturel. Mais, lorsque plus loin, dans le même document, on distingue la gouvernance locale de la gouvernance politique, en stipulant que « *la gouvernance locale représente l'ensemble des règles et des pratiques qui encadrent la manière dont les différentes localités autonomes du pays doivent être gérées pour profiter à la population* » (HCGC, 2011 : 14)., on touche du doigt le fond du problème, en le situant dans son vrai contexte ; puisqu'il s'agit précisément du système traditionnel de gestion qui doit être mis en place pour que les populations tirent durablement grand profit de leur lac. Bien que l'objectif visé soit l'amélioration des conditions de vie des populations autochtones, celles-ci ne prendront volontiers part à cette action commune de gestion du lac Ahémé que, si

elles sont consultées avant l'élaboration des stratégies de résolution des problèmes qui les concernent autour de ce lac. Les acteurs doivent pouvoir donner leurs avis sur la mise en œuvre et sur les résultats des actions menées en vue de régler le problème. Et comme le précise le même document,

« accepter la participation implique aussi la réceptivité, ce qui veut dire que les autorités publiques ont les moyens et la flexibilité voulus pour répondre rapidement à l'évolution de la société civile lorsqu'elles définissent l'intérêt général et elles sont prêtes à faire l'examen critique du rôle de l'Etat » (HCGC, 2011 : 15).

Ce mode de gouvernance fait d'emblée appel à la transparence de la part des gouverneurs qui ne doivent pas faire d'un poids deux mesures. Ils doivent à tout prix éviter une gestion népotique du lac en évitant au maximum :

« le mode chefferial de gouvernance, étant donné que c'est de celui-ci que vient une grande partie des phénomènes de corruption dont les administrateurs coloniaux faisaient déjà état, et couvraient à la fois » (Olivier de Sardan, 2009 : 99).

En privilégiant ce mode de gouvernance, les acteurs locaux veilleront au respect des différents interdits qu'ils auraient ensemble définis.

« Il faut un gouvernement semi-décideur, semi-décidé qui peut faire appel à l'évaluation comme un moyen parmi tant d'autres. C'est une situation où le gouvernement ou la collectivité s'intéresse à l'interprétation que l'opinion donne à la politique ; étant donné que évaluer est construire ensemble du sens » (Basle, 2000 : 20)

Pour Hyden (1992), *« la gouvernance est un processus par lequel des sociétés gèrent leurs affaires publiques en stimulant et en structurant un consensus normatif sous-jacent selon des règles basées sur le sens du bénéfice mutuel ou réciproque »* (Charlick, 1995 : 22). Ici il s'agit de la manière dont le lac Ahémé doit être administré pour permettre aux populations riveraines de s'en servir pour se développer durablement. C'est donc une gouvernance locale qui prend en compte les facteurs culturels ou les réalités locales, donc devant se tourner vers les chefferies traditionnelles.

1.1.3.2 Intérêt de l'étude

La présente étude représente une modeste contribution à l'effort d'explication qui s'impose aux fins de faire comprendre aux pêcheurs artisans la nécessité de recherche

de solutions aux problèmes face auxquels ils se trouvent confrontés autour du lac Ahémé

Cette explication peut amener à une limitation de la migration des différents acteurs pêcheurs avec toutes les conséquences que le phénomène engendre sur le plan social. Etant donné que la participation des populations aux prises de décisions, augmente les chances de leur adhésion au processus de la gouvernance de leur environnement (Aguessy, 2012), cet accord suppose qu'on associe les acteurs locaux à la lutte contre certaines pratiques des populations qui ne participent pas de l'utilisation efficace du lac. Toute chose qui permettra de redonner vie aux villages riverains du lac Ahémé.

Au plan économique, la présente étude vise à faire ressortir le rôle que les différents acteurs (locaux, nationaux et internationaux) doivent jouer dans la gestion du lac Ahémé pour qu'en retour celui-ci puisse permettre aux populations de subvenir à leurs besoins. Il est précisément question de rechercher l'usage qui doit être fait des différents atouts de ce lac pour lui permettre de commencer de nouveau à nourrir le pêcheur.

1.1.3.3 Revue de littérature et la pertinence de l'étude

La question de la migration a toujours préoccupé d'éminents chercheurs. Des études ont été réalisées et des rapports scientifiques ont été produits. Il s'agit dans la présente rubrique, de faire le point sur la littérature existante sur cette question.

1.1.3.3.1 Revue de littérature

Comme nous le recommandent S. Beaud et al (1986 : 62), « *Il faut lire les livres les plus importants en prenant des notes (...) brasser dans votre tête les questions, les débats, les certitudes, les doutes, les interrogations, les points forts, les zones d'ignorance ; il faut faire un premier tri, dégager l'essentiel de l'inutile ou du secondaire ...* ». Autrement dit, il faut cibler des ouvrages qui permettent de fixer l'essentiel sur le sujet choisi après un brainstorming au niveau personnel. Cette exigence méthodologique m'a amené à lire un certain nombre d'ouvrages spécifiques. Ce chapitre fait le point sur les principaux ouvrages non limitatifs et non exhaustifs qu'on a consultés et les présente tout en faisant une analyse critique de leur contenu.

Au terme des lectures, il a été constaté que la question de la gestion des ressources naturelles, intéresse de nombreux chercheurs qui se sont structurés autour de deux associations de recherche, l'International Society of Ecological Economics (ISEE) et l'International Association for the study of Common Property (IASACP). Si La première s'est orientée vers la recherche d'une formalisation intégratrice du système écologique dans la pensée économique, la seconde quant à elle, s'intéresse à la gestion des biens communs, et plus particulièrement des ressources naturelles renouvelables.

Pour ce qui concerne le premier groupe, il s'intéresse aux approches économiques et propose un ensemble de théories et de concepts, producteurs d'outils de suivi, d'analyse, d'évaluation et de régulation (Dales, 1968 ; Arrow et Fisher, 1974 ; Bromley, 1991). Pour les chercheurs se réclamant de cette approche, l'économie va fournir une modélisation de l'exploitation des ressources renouvelables. Cette modélisation sera destinée à en contrôler la "soutenabilité" grâce à l'emploi d'instruments de gestion comme les taxes, les quotas, les licences et permis, les subventions, les normes, les droits de propriété, les marchés de droits. De même, s'intéressant à l'économie de l'environnement, ils estiment que celle-ci doit s'appuyer sur une représentation circulaire de l'interaction homme-nature. Selon eux, l'environnement offre des services évaluables à la société ; en retour les hommes transforment l'environnement ; ce qui, en contraignant les décisions d'autres agents, constitue une externalité. Des politiques et outils de gestion appropriés permettent d'inciter à un usage efficient des services naturels et à la compensation des externalités. Ils proposent à cette fin, des méthodes pour une évaluation monétaire tant des services que pour les externalités, donnant ainsi des éléments pour un arbitrage entre différents usages possibles d'un écosystème, voire d'un paysage. Pour répondre à certaines des critiques formulées à son encontre, l'approche " ecological economics " a ajouté à ce cadre d'analyse le concept de coadaptation entre la sphère naturelle et la sphère sociale. Mais, ce nouveau concept seul ne semble pas prendre en compte les faiblesses de cette approche. Ce n'est pas en instituant des taxes, les quotas, les licences et permis, les subventions, les normes, les droits de propriété, les

marchés de droits etc., que les acteurs pêcheurs par exemple comprendront qu'ils ont intérêt à utiliser de façon efficiente le lac. Au contraire, ils vont davantage s'en servir ne serait-ce que pour compenser les frais de taxes qu'ils auraient payées.

Pour le second groupe, celui de l'association internationale pour l'étude de la propriété commune dont l'origine ne peut pas être dissociée de la publication en 1968 de la théorie de la tragédie des communs, par HARDIN, qui est d'ailleurs considérée comme un acte fondateur, on exprime une pensée selon laquelle une ressource commune soumise à des agents économiques rationnels est condamnée à la disparition par surexploitation. Dans le cas du lac Ahémé, c'est ce problème de surexploitation qui conduit au dépeuplement du lac, entraînant du coup la migration des pêcheurs. Les solutions proposées pour faire face à un tel problème sont selon cette approche, la privatisation ou la mise en place d'une autorité centrale chargée de gérer l'accès aux ressources, c'est à dire de le contrôler en utilisant à cet effet des outils de gestion économique ou administrative.

Parmi toutes les critiques formulées à l'endroit de cette approche, nous sommes d'avis avec celle qui a mis en évidence que la tragédie n'est pas due au caractère commun des ressources mais plutôt à leur accès libre. Nous sommes également d'avis que les exemples sont nombreux pour illustrer qu'une ressource commune peut être l'objet d'une gestion durable par la communauté. Et c'est en cela que l'approche institutionnaliste des auteurs tels que OSTROM (1990; 1999), BERKES et al (1989), STEVENSON (1991) qui met l'accent sur les mécanismes de régulation, formels ou informels, qui gouvernent la viabilité des écosystèmes, paraît indiquée pour la présente étude. « *L'économie doit se concentrer sur le procès institutionnalisé d'interaction entre l'homme et son environnement, qui aboutit à fournir en permanence à l'homme les moyens matériels de satisfaire ses besoins* » (POLANYI et al, 1957a : 248). Gouverner fait référence aux représentations des acteurs et se fonde sur un principe de négociation. La question de la migration des pêcheurs Xwela est donc non seulement liée à la gestion de l'environnement qu'est ici le lac Ahémé mais aussi à celle de la croissance démographique.

Abordant la question de la pauvreté de la population, Malthus estime que le pouvoir multiplicateur de la population est infiniment plus important que la capacité qu'a la terre de produire les quantités d'aliments nécessaires à la subsistance de l'Homme. S'il n'est pas freiné, l'accroissement démographique suit une progression géométrique, les subsistances n'augmentant qu'en progression arithmétique (OUHARON, cité par BIAOU, 2005). Il s'ensuit un déséquilibre entraînant une sous-alimentation de la population dans les pays où cette loi n'est pas contrebalancée par divers obstacles qui sont de deux ordres. Il s'agit : de l'obstacle « privatif » qui prévient l'augmentation de la population par une limitation des naissances et des obstacles « destructifs » (guerres, famines, épidémies) qui causent une baisse de la population. La thèse centrale de Malthus est que la pauvreté de la population ne peut être vaincue que par une limitation démographique des classes défavorisées. Il est donc nécessaire de combattre la natalité trop élevée dans ces milieux. Pour Malthus, la population agit sur l'environnement par son effectif, sa densité et sa croissance. C'est pourquoi il estime que :

« La pression démographique liée à l'augmentation de la densité, la migration, le développement économique en général induit par une modification du système de production, gérant plus ou moins bien ses rapports avec l'environnement, sont les modalités importantes d'action de l'homme sur l'environnement. En effet, l'évolution des systèmes de production provoquée par la pression démographique, entraînant le passage d'un système extensif à un système intensif, accroît le risque de mauvaise gestion des sols et peut produire leur perte de fertilité » (BIAOU, 2005 :123).

La théorie malthusienne telle que présentée postule donc que la croissance de la population constitue la cause de la dégradation de l'environnement. Cette dégradation de l'environnement provoque de la part de l'Homme un certain nombre de réactions en vue de contourner la pauvreté. Parmi ces réactions figure la migration. Mais souvent, il faut quelqu'un pour accueillir le nouveau migrant dans son pays d'accueil. Et en cela, les migrants non récents jouent un rôle important.

Parlant de ces migrants non récents dans leurs modèles explicatifs centrés autour du « réseau migratoire, BOYD (1989), GUILMOTO et SANDRON (2000), KRITZ et col (1992) postulent que les migrants non récents favorisent la transmission des

ressources informationnelles et relationnelles à l'intérieur d'une structure à forte cohésion en l'occurrence le ménage ou la famille. Les liens reliant les migrants et les non-migrants ont alors pour fonction de minimiser les coûts et risques de la migration.

Les migrants non récents constituent des ressources pour les candidats à la migration. D'abord ce sont ces migrants non récents qui, dans leur migration de retour et à la recherche de bras valides pouvant les aider dans leurs activités de pêche, proposent aux jeunes gens dont la situation socioéconomique n'est pas stable, de les suivre pour aller pratiquer la pêche à l'extérieur. Ces migrants non récents favorisent ainsi la migration des jeunes gens. Ils constituent des réseaux qui forment un « capital social » sur lequel les candidats à la migration s'appuient pour connaître les possibilités d'hébergement, de gains et d'emploi, existant dans la zone d'accueil ». Cela encourage la migration des bras valides qui comptent sur le soutien et l'assistance des parents, anciens migrants une fois qu'ils se retrouvent dans leur pays d'accueil.

En définitive, la migration des pêcheurs Xwela du lac Ahémé, imputable à une croissance démographique rapide face au problème de la gestion de leur environnement que constitue le lac, peut trouver son explication dans le modèle théorique de MALTHUS et celui centré autour du « réseau migratoire » de BOYD, GUILMOTO et SANDRON, KRITZ et col. L'impact que ces phénomènes engendrent sur la vie sociale et économique des non migrants quant à lui, peut s'expliquer à partir du modèle théorique de Guy Rocher sur le changement social. Ces différents modèles s'inscrivent dans l'approche institutionnaliste de OSTROM (1990; 1999), Berkes et al (1989), Stevenson (1991) considérée comme un complément de l'approche des ressources en propriété commune dont HARDIN en est l'un des précurseurs. Sur la base de tout ce qui précède, il est retenu comme modèle d'analyse de cette étude, l'approche institutionnaliste de OSTROM (1990; 1999), BERKES et al (1989), STEVENSON (1991).

1.1.3.3 Pertinence de l'étude

- *Du choix du sujet*

Les phénomènes migratoires ont été toujours l'objet de plusieurs études. Celles-ci ont permis d'appréhender les facteurs sanitaires, économiques, sociaux, culturels et même environnementaux qui expliquent ce phénomène.

Malgré la prise en compte des résultats de ces études dans les programmes et politiques de sensibilisation et d'éducation des populations, malgré les menaces qui planent sur les têtes des immigrés, même si certains d'entre eux sont des "clandestins", le phénomène persiste et s'amplifie au jour le jour. Bon nombre de concitoyens migrent volontairement ou non vers d'autres pays à la recherche d'un mieux être qu'ils ont de la peine à avoir chez eux. Cette émigration s'explique non pas par une épidémie ni par une situation de guerre mais plutôt par la non satisfaction des besoins fondamentaux des populations à partir de leur environnement.

Plusieurs générations ont connu le phénomène. D'autres le vivent encore. Et puisqu'il ne permet pas d'espérer un développement durable, il s'avère alors nécessaire de poursuivre les recherches en vue de cerner d'autres facteurs susceptibles de l'expliquer. C'est dans cette optique qu'on a choisi, dans le cadre de ce mémoire pour l'obtention du diplôme d'études approfondies, de réfléchir sur le présent sujet intitulé "Les déterminants sociaux économiques de la migration des pêcheurs Xwela du lac Ahémé".

La migration est depuis plusieurs décennies décriée par les associations de développement en partenariat avec plusieurs ONG. Cette position s'explique par les conséquences que le phénomène a sur la vie sociale des populations de nos contrées. Face à la crise d'emploi qui secoue la plupart des nations dans le monde, des pays s'organisent de temps en temps pour procéder à un rapatriement des émigrés ; (Côte-d'Ivoire 1958, Gabon 1978, Nigéria 1982 etc.). Ces pays, voulant limiter le nombre de migrants sur leurs territoires, prennent des mesures que les pêcheurs Xwela contournent à chaque fois. A preuve, depuis maintenant quatre (4) ans, le Gabon ne délivre plus de carte de séjour aux migrants. Malgré cela, les pêcheurs Xwela au risque même de leur vie, prennent le bateau pour se rendre clandestinement dans ce

pays où ils deviennent des migrants clandestins. En observant les conditions dans lesquelles ces voyages s'effectuent, la manière dont les rapatriements ont souvent lieu, la question qui se laisse poser est de savoir ce qui amène les populations à repartir dans ces pays où elles semblent des personnes non désirées. Cette recherche a permis d'identifier les fondements de cette tendance perpétuelle à la migration et amène à vouloir l'approfondir afin de proposer des stratégies susceptibles de permettre une bonne gestion du lac Ahémé et donc d'amener les populations Xwela à mieux vivre leur vie dans leur environnement.

1.2 Approche méthodologique

Pour atteindre les objectifs et vérifier les hypothèses énumérées plus haut, une méthodologie particulière a été adoptée et se résume à la nature et à la source de l'étude, ainsi qu'à l'exposé des outils de collecte et de traitement des données. Cela parce que le propre de la méthode est et reste d'aider à la compréhension au sens le plus large, non des résultats de la recherche scientifique, mais du processus de la recherche lui-même (KAPLAN cité par GRAWITZ, 2001). L'exposé de la méthodologie utilisée permettra donc de clarifier comment est menée l'étude. Dans le cas d'espèce, elle présente le cadre théorique, conceptuel et les techniques de collectes et d'analyses des données.

1.2.1 Cadre de l'étude

La pertinence du sujet a amené à juger utile de faire cette étude à Guézin, parce qu'il paraît plus facile d'y réaliser les différents travaux de recherche. Cette facilité s'explique non seulement par la maîtrise de la langue du milieu, mais aussi par la possibilité d'hébergement gratuit qui s'est offert lors de la collecte des informations, minimisant ainsi le coût financier de la recherche.

1.2.2 Durée de l'étude

L'étude a couvert plusieurs phases suivant des périodes déterminées. Ainsi, les mois d'avril et de mai 2012 ont servi à la recherche documentaire et les entretiens exploratoires ont lieu du 15 au 21 juin 2012 à Guézin. Cette phase a permis d'obtenir plusieurs données grâce à la méthodologie adoptée pour la circonstance. La collecte, l'analyse et la rédaction du rapport ont duré d'août 2012 à septembre 2012.

1.2.3 Nature de l'étude et sources de données

Ce paragraphe s'articule autour de la nature et des sources des données utilisées dans cette étude.

1.2.3.1 Nature de l'étude

La présente recherche obéit aux principes méthodologiques des Sciences de l'Homme et de la Société. Elle est une étude empirique multidimensionnelle des groupes sociaux contemporains Xwela et de leurs interactions avec leur environnement (lac Ahémé), et ce, dans une perspective diachronique qui pour l'essentiel, va combiner l'analyse des pratiques et celle des représentations (Olivier de Sardan, 1998).

Cette étude a donc pour spécificité la combinaison des approches qualitatives et quantitatives en vue d'atteindre les objectifs fixés. Trois outils ont été jugés appropriés pour une telle étude. Il s'agit du guide d'entretien couplé du questionnaire pour la collecte des informations complémentaires et de la grille d'observation utilisée pour des observations simples. L'utilisation de ce dernier outil a facilité la compréhension de certaines situations sur lesquelles les informations recueillies n'ont pas permis une franche lecture.

Dans la présentation du texte, les citations d'auteurs et les verbatim de plus de quatre lignes sont détachés du texte et présentés en italique avec la police de taille 10 et ceux ayant au maximum quatre lignes sont incorporés au texte mais présentés en italique.

1.2.3.2 Sources de données

Elles sont constituées par la population de l'étude et la phase de terrain.

Populations cibles

Les populations cibles de cette étude sont les Xwela vivant autour du lac Ahémé. Ceux-ci sont repartis dans six(6) communes concernées par ce lac et dont la population, toutes communes confondues, passera de trois cent dix mille deux cent quarante-trois (310.243) habitants en 2002, à six cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-treize (684.373) habitants en 2019 selon les estimations de l'INSAE (l'INSAE, RGPH3). Le nombre de personnes devant vivre des produits de pêche dans le lac Ahémé devient de plus en plus important. Cette projection est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau I : Evolution démographique de 1979 à 2002

Circonscription Administrative	1979			1992			2002		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Abomey-calavi	233	227	460	500	458	958	3694	3817	7511
Bopa	19.614	20.929	40.543	29.945	31.335	61.280	34.026	36.242	70.268
Comé	15.702	16.793	32.495	20.752	21.466	42.218	28.447	29.946	58.393
Grand-Popo	12.655	14.172	26.827	15.635	17.434	33.069	19.253	21.081	40.334
Kpomassè	20.128	21.326	41.454	24.952	25.091	50.043	28.395	28.791	57.186
Ouidah	25.289	27.295	52.584	31.106	33.290	64.396	36.665	39.886	76.551
Total zone d'étude	93.621	100.742	194.363	122.890	129074	251.964	150.480	159.763	310243

Source : INSAE, RGPH (1,2 et 3)

1.2.3.3 Phase de terrain

A cette phase, il a été procédé à la collecte des informations à partir de plusieurs techniques de recherche compte tenu de la double nature (qualitative et quantitative) du sujet. L'aspect qualitatif de la présente étude a amené à utiliser l'entretien ; une technique qui a permis d'avoir des informations auprès des migrants de retour. Le souci d'avoir des données quantifiables sur le sujet a conduit à l'utilisation du questionnaire. Enfin, l'observation a été utilisée comme technique d'appui aux deux premières afin de noter des détails que les personnes contactées n'avaient pas permis d'avoir. Ces différentes techniques ont été appliquées à des personnes répondant aux critères d'âge, d'expérience en matière de migration, de sexe et d'ethnie. Tous ces critères sont spécifiés dans la rubrique suivante.

1.2.4 Echantillonnage

Dans le souci d'avoir des informations fiables, deux techniques ont été utilisées. Il s'agit de la technique par choix raisonné et celle par quota. La technique par choix raisonné a amené à choisir Guézin comme champ d'étude parmi les localités limitrophes du lac Ahémé. Dans l'ensemble des villages formant Guézin, la taille de l'échantillon est de 60 à raison de 50 hommes et de 10 femmes, ayant un minimum de

quinze (15) ans. Parmi eux, des personnes ayant connu ou non la migration, qu'ils soient du sexe masculin ou du sexe féminin ont été ciblées. Toutefois, une attention particulière a été accordée aux enquêtés de sexe masculin. La raison est que dans le groupe socioculturel Xwela, les hommes sont plus indépendants dans la prise de décision en matière de migration, contrairement aux femmes qui sont sous l'autorité de leurs conjoints.

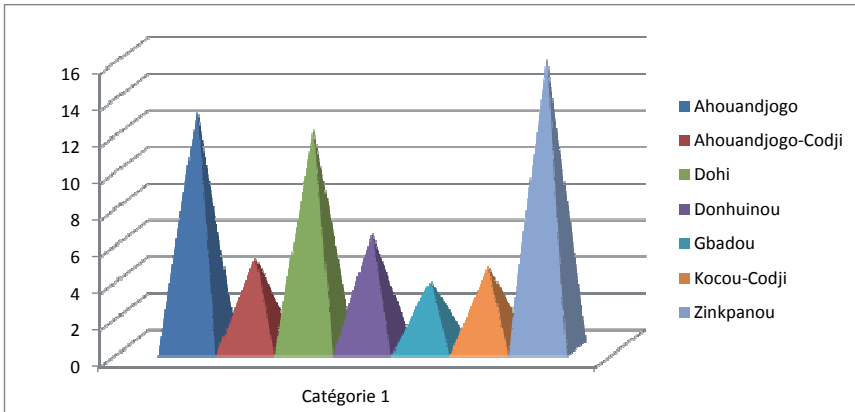
La technique d'échantillonnage utilisée à cet effet, est celle par quota. Elle a consisté à fixer un quota à chacun des villages de Guézin en tenant compte de leurs populations respectives. Les soixante (60) acteurs sociaux interrogés sont répartis dans les sept (07) villages qui forment Guézin. Ainsi, sachant que la population brute des personnes de 15ans et plus des villages de Guézin est de deux mille cinq cent vingt (2520) habitants (RGPH3), on a déterminé, par une simple règle de trois le quota devant être accordé à chaque village. L'utilisation de cette règle de trois a conduit à l'obtention d'un taux d'échantillonnage de 0.024 qu'on a appliqué aux données issues du recensement sur les pêcheurs du lac Ahémé. Le tableau ci-dessous fait le point de ces quotas.

Tableau II : Population de Guézin ayant 15 ans ou plus et nombre d'enquêtés par village

Villages	Effectifs	Quota	Nombre d'enquêtés
Ahouandjogo	544	13,05	13
Ahouandjogo-codji	208	4,99	05
Dohi	502	12,04	12
Donhuinou	263	6,31	06
Gbadou	154	3,69	04
Kocou- codji	187	4,48	04
Zinkpanou	662	15,88	16
Total	2520	60,44	60

Source :RGPH (1,2 et 3)

Ces différents quotas sont représentés par le graphique ci-dessous :



Carte 1: Représentation graphique des quotas affectés à chaque village de Guézin dans l'échantillon d'étude.

Au cours de cette phase, des informations ont été collectées. Les acteurs sociaux interrogés ont principalement renseigné sur les problèmes de pêche, les conditions naturelles et humaines dans le lac Ahémé de même que sur l'impact de la migration sur les villages de Guézin. Cette collecte a été faite à partir d'un questionnaire administré aux personnes ayant connu ou non la migration, d'un guide d'entretien qu'on a confesionné exclusivement pour les personnes ayant migré au moins une fois dans leur vie et enfin d'une grille d'observation qui a permis de procéder à des observations simples. Tous ces enquêtés sont des personnes ciblées dans la population de l'enquête.

1.2.5 Techniques de recherche et outils de collecte et de traitement des données

Pour la collecte des informations fiables, l'utilisation a été faite des techniques de recherche et outils appropriés qu'il importe de présenter. Ensuite, une fois les informations collectées, d'autres outils ont été utilisés pour leur traitement.

1.2.5.1 Techniques de recherche

« Les données sociologiques ne sont pas données. Il faut les obtenir. Le recueil passe par différentes techniques. Il est avant tout fonction du problème posé. » (MORIN, 2004 : 22).

Les techniques utilisées dans le cadre de cette étude prennent essentiellement en compte la recherche documentaire, l'entretien, le questionnaire et l'observation.

1.2.5.2 Recherche documentaire

Pour une compréhension devant permettre une élucidation claire de la problématique de l'étude, des bibliothèques et centres de documentation ont été parcourus. Ceci a permis de faire le point sur la littérature existant sur la question, et de faire une analyse critique de ces travaux antérieurs menés pour la plupart sous des angles donnés mais qui ont rapport avec la problématique. Le tableau ci-dessous fait le point des divers centres de documentation visités et les différents ouvrages parcourus.

Tableau III : Centres de documentation, nature des documents et types d'informations recueillies

N° d'ordre	Centres de documentation	Nature des documents	Informations obtenues
1	FLASH, PDP, PRODECOM	Mémoires, Rapports, Livres	Informations générales et méthodologiques
2	Bibliothèque centrale/UAC FADESP	Livres, Thèses, Articles	Informations générales et méthodologiques
3	Direction des pêches/ MAEP/Cotonou	Livres, rapports articles	Informations spécifiques sur le lac Ahémé et ses chenaux
4	Mairie de Comè, Mairie de Ouidah	Livres journaux, Actes administratifs, Rapports d'études	Informations générales relatives à la gestion du lac Ahémé

1.2.5.3 Outils de collecte des données

- Guide d'entretien

Il a permis le recueil d'informations auprès de trente (30) personnes. Ces informations ont trait à la biographie de ces trente personnes interrogées. Les différents guides ont été adressés aux acteurs suivant les critères de choix raisonné ; ce qui a amené dans le champ de la sociologie compréhensive.

- Questionnaire

Avec le questionnaire standardisé les variables ont été mesurées à partir de certains tests statistiques tels la corrélation entre la variable expliquée qu'est la migration et les variables explicatives que sont les conditions humaines et naturelles dans le lac Ahémé. Il a comporté plusieurs items ayant trait à ces conditions qui ont permis de mener avec assurance la démonstration.

- Grille d'observation

Cet outil a facilité l'observation des bâtisses, du cadre de vie des populations, des différentes mailles des filets utilisés par les pêcheurs, des poissons capturés de même que leurs tailles. Une excursion sur le lac, de Guézin à Tokpa-Domè a permis d'observer la densité des Acadja sur ce lac. Ces observations simples ont ensuite permis de constater qu'à Guézin, la presque quasi-totalité des bâtiments sont en matériaux définitifs ; ce qui a permis de noter l'impact de la migration sur les bâtisses à Guézin. Les mêmes observations ont permis aussi de répertorier les comportements des populations face à la rareté des produits halieutiques dans le lac Ahémé ; ce qui a permis d'appréhender les stratégies que les acteurs développent pour faire face aux besoins de survie qui sont les leurs.

1.2.5.4 niques et modèles d'analyse des données

Deux types d'analyse sont utilisés : l'analyse de contenu et l'analyse statistique.

- Techniques de traitement des données

Les différentes informations obtenues du questionnaire ont été saisies à partir du logiciel Epi-Data. Ces données ont été ensuite introduites dans le logiciel SPSS 18 qui a permis de faire l'organisation des données et de voir la significativité de

certaines variables indépendantes par rapport à la variable dépendante qu'est la migration des populations lacustres Xwela vivant autour du lac Ahémé.

- Modèles d'analyse des données

Pour la présente recherche, deux modèles d'analyse sont utilisés. Il s'agit du modèle d'analyse SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Treats) dont la déclinaison en français donne FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) et du modèle PEIR (Pression, Etat, Impacts et Réponses).

- Le modèle SWOT est sous-tendu par la Matrice de Diagnostic Stratégique (MDS) et est utilisé ici pour analyser la question des phénomènes migratoires observés autour du lac Ahémé. Il s'est basé sur des enquêtes et des entretiens simples et des entretiens de groupe, soutenus par la recherche documentaire ; ce qui a permis, avec l'utilisation de la triangulation, d'avoir un certain nombre d'informations . A ce titre, des forces, faiblesses, opportunités et menaces du système de gestion de l'environnement social de Guézin et environ ont été recueillies et synthétisées. De cette synthèse, il s'est dégagé des problèmes majeurs de la gouvernance du lac Ahémé ainsi que les axes stratégiques du changement du mode de cette gouvernance, en vue de limiter la migration des bras valides Xwela. Cette limitation faciliterait la participation de tous les acteurs pêcheurs au processus de développement de cette localité. L'identification et la hiérarchisation des différents facteurs, internes comme externes, qui expliquent les mouvements migratoires autour du lac Ahémé ont permis de définir des stratégies susceptibles, non seulement de maximiser les forces et les opportunités mais aussi de minimiser les faiblesses et les menaces.

* Les indicateurs et la matrice.

Les indicateurs se récapitulent en facteurs internes et externes.

- Les facteurs internes

- Les forces ou les atouts dont disposent les populations de Guézin sont les valeurs endogènes qui favorisent la gestion collégiale des problèmes qui touchent la communauté Xwela toute entière.

- Les faiblesses au contraire se rapportent à l'appauvrissement du lac Ahémé, aux déviances, à la disparition de l'autorité autour du lac Ahémé, aux conflits inter

riverains et à la politisation à outrance des questions touchant la gouvernance de ce lac.

- Les facteurs extérieurs

- Les opportunités sont les forces exogènes qui interviennent positivement dans le processus de réalisation d'une action. Ici c'est les possibilités qu'ont les migrants de mener une vie relativement meilleure dans leurs pays d'accueil, toujours en pratiquant la pêche.

- Les menaces sont des événements ou aléas qui arrivent à l'improviste de l'extérieur pour perturber le bon fonctionnement d'une action. Il s'agit principalement de la dispersion des énergies nécessaires pour la réussite des actions, pouvant conduire à une gestion beaucoup plus efficace du lac Ahémé ; mais aussi des contraintes que font les pays d'accueil aux émigrés, de l'insécurité dans laquelle ils vivent etc.

- **Le modèle d'analyse PEIR** : il est utilisé ici pour analyser les impacts de la dégradation des conditions de vie de la communauté Xwela vivant de la pêche autour du lac Ahémé. Etant proposé pour la première fois en 1993 par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques(OCDE) pour répondre à des problématiques environnementales et fixant un cadre à l'analyse des interactions entre la société et l'environnement, son utilisation a jugé pertinent dans la présente étude. Cette pertinence trouve son fondement dans le fait que, aussi bien les pressions exercées par les communautés sur le lac Ahémé, l'état dans lequel ces pressions plongent ce lac aujourd'hui, les impacts que cet état engendre sur la communauté elle-même et la réponse que la population trouve à ces impacts dans l'espoir d'atténuer les souffrances, constituent des indicateurs liés entre eux par une corrélation appréciable par les données statistiques. Le tableau ci-dessous indique les contenus des différents indicateurs ainsi que les résultats et les buts visés.

Tableau IV : Caractéristiques des indicateurs de pression du modèle PEIR

Indicateurs	Contenus, Résultats et Buts
Indicateurs de pression	Il s'agit ici du mode de gouvernance du lac que les populations auraient voulu avoir et que l'Etat central ne favorise guère, du fait de la politisation à outrance des problèmes de gouvernance qui se posent aux populations lacustres du lac Ahémé.
Indicateurs d'Etat	Ensemble des conditions et de la qualité de vie autour du lac Ahémé ; Montre comment la pression humaine sur le lac et l'utilisation de certains moyens de pêche prohibés sont dues au non respect de la politique de gouvernance du lac Ahémé définie par l'Etat central.
Indicateurs d'impact	Montrent comment la crise d'autorité autour de l'Ahémé, favorise la migration des populations vers des pays où la pêche continue de nourrir son homme.
Indicateurs de réponse	Consistent en une évaluation des mesures qui doivent être prises pour une gouvernance plus appropriée du lac Ahémé, en vue de l'amélioration des conditions socioéconomiques de vie des Xwela, riverains de ce lac.

Ces indicateurs ont permis la collecte des informations ainsi que leur analyse ; étant donné qu'elles s'inscrivent parfaitement dans l'un ou l'autre de ces différents indicateurs.

Chapitre 2 : Monographie contextuelle du lac Ahémé

Le cadre institutionnel de la présente étude s'étend sur deux(2) départements à savoir le département de l'Atlantique et celui du Mono. Dix-neuf (19) arrondissements sont concernés par le lac Ahémé dans ces deux départements.

2.1 Présentation du cadre physique de l'étude

Dans cette séquence, on a procédé à la description du cadre physique ainsi qu'à la répartition des villages lacustres du lac Ahémé.

2.1.1 Cadre géophysique

Il s'intéresse non seulement à la géographie du milieu d'étude mais aussi à l'environnement physique.

2.1.1.1 Données géographiques et administratives

Il est nécessaire de situer Guézin par rapport au lac Ahémé mais aussi le lac et ses chenaux pour comprendre le climat et le relief de l'environnement de ce milieu.

« Dans le sud-ouest du Bénin, le complexe Ahémé et ses lagunes adjacentes servent de limite entre les départements du Mono et celui de l'Atlantique. Long d'environ 24 km de la rive Nord (village d'Agonsa) à la pointe sud (village de Gbéhoué), large de 2 km (étranglement au nord des villages de Kopkonawa et Kpago) et de 5,500 km (entre le village de Houéyogbé Pédah et celui de Doga-Plage), le lac Ahémé a une superficie qui varie entre 78 km² en période de basses eaux à 100 km² pendant les hautes eaux, contre 150 km² à l'étiage pour le lac Nokoué.

Le lac Ahémé est installé dans une vallée encaissée et transformée en ria, et dont la communication avec la mer a été obstruée par l'édification du complexe côtier qui représente la vallée du fleuve Couffo : une zone marécageuse large d'environ 6,500 km entre Comè et Agbanto. L'émissaire du lac Ahémé est l'Aho, chenal long de 10 km entre Guézin et Djondji, qui le relie à la lagune de Grand-Popo et par lequel lui parviennent les eaux mêlées du fleuve Mono et de la mer.

Les rives du lac Ahémé sont constituées par les rebords des plateaux de terre de barre de Comè et de Bopa à l'ouest, d'Allada à l'est ; par le sommet des versants de la rive est et d'une partie de la rive ouest, au nord de Houéyogbé Pédah, à une altitude de 20 à 30 m et des formes convexes, relativement abruptes, soumises à une érosion active qui y entaille des ravines impressionnantes, d'autant plus que le couvert végétal ne les protège plus.

La lagune côtière est constituée de plan d'eau de près de 60 km de long entre Togbin (dans le département de l'Atlantique) et Grand-Popo (département du Mono) et d'environ 200 m de large en moyenne de Bas Mono et crée au niveau de Grand-Popo, la lagune de Grand-Popo jusqu'à Djondji à l'embouchure de l'Aho. Les eaux du Mono se mêlent dans ce secteur à celle de la mer d'une part

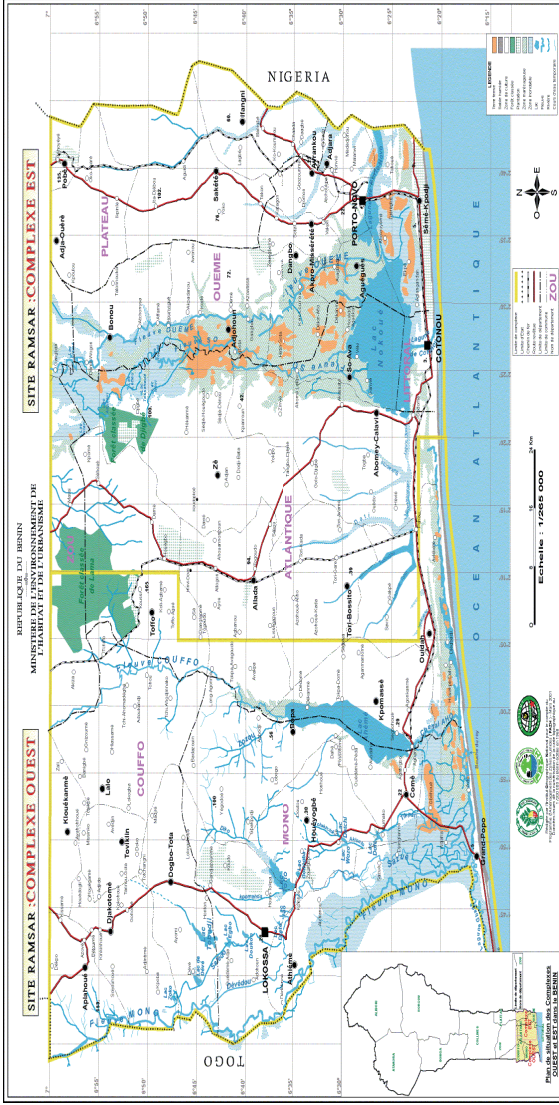
et à celles du lac Ahémé d'autre part. La rive de ces lagunes sont couvertes par la mangrove » (Guilcher, 1958 : 3).

Guézin, une localité située dans l'arrondissement d'Agatogbo dans la commune de Comè. Cette localité du Département du Mono et dont la situation socioéconomique ne peut pas être dissociée de celle de l'ensemble que constituent les autres villages riverains du lac Ahémé tels que Akodéha, Sègbohoulè, Tokpa-Domè, Houèdjro, etc. fait partie des localités lacustres les plus touchées par la dégradation des conditions socioprofessionnelles. Ceinturé au $\frac{3}{4}$ par le lac Ahémé, Guézin abrite majoritairement des "Xwela", une ethnie venue d'Adja Tado (Bourgoignie, 1972). Une seconde raison du choix de cette localité, vient de ce que, malgré que la communauté Xwela se retrouve dans tous les quatre-vingt-neuf (89) villages limitrophes de ce lac, ceux formant la localité « Guézin » abritent majoritairement des Xwela contrairement aux autres villages limitrophes où le taux de représentativité des groupes socio linguistiques "Xwela", "Fon", "Saxwe", "Ahizo", "Ouaci", "aja", "Gen" etc. est sensiblement égal. La communauté Xwela se trouve donc concentrée à Guézin. Une autre raison ayant conduit au choix de cette localité vient du fait que Guézin était le siège des différents rois Zounon qui avaient un pouvoir non seulement spirituel mais aussi administratif qu'ils faisaient toujours valoir dans la gouvernance du lac Ahémé. Guézin regroupe sept villages à savoir Ahouandjogo, Ahouandjogo-codji, Dohi, Donhuinou, Gbadou, Kocou-codji et Zinkpanou. Coincé sur trois côtés par le lac Ahémé, les populations se sont installées sur toute la terre ferme disponible, ce qui fait que les transactions de terrains qu'on observe ailleurs ne se constatent pas à Guézin. La population est donc essentiellement Xwela dans cette localité car il n'y a pas de terrain disponible qu'on puisse vendre à des gens d'un autre groupe sociolinguistique ni de maison à louer. Les habitations sont exclusivement familiales et n'abritent pour la plupart que des Xwela.

Des conditions naturelles très favorables au départ, comme la variété des plans d'eau et des conditions écologiques offertes aux espèces ichtyologiques : eaux saumâtres ou douces, chaudes, bien aérées, possibilités d'échange avec la mer, adaptation des poissons comme les ethmaloses à d'énormes variations de salinité et rareté des

espèces prédatrices, longues saisons de pêche fructueuse, ont permis depuis le 17^e siècle, la fixation d'importants groupes humains qui ont fort habilement exploité d'abord les eaux lagunaires et lacustres, puis les eaux maritimes pour en tirer une alimentation protidique de qualité et des revenus substantiels.

La carte ci-dessous montre la situation du lac Ahémé et celle de ses chenaux dans l'ensemble des eaux littorales du Bénin.



Carte 2 : Zone littorale du Bénin

Source : PADPPA, 2011

Sur le plan administratif, le lac Ahémé est limité par quatre-vingt-neuf (89) quartiers et villages répartis dans dix-neuf (19) arrondissements parmi ceux des deux départements de l'Atlantique et du Mono. Le tableau ci-dessous donne la répartition des différents arrondissements, selon qu'ils soient du département du Mono ou de celui de l'Atlantique et dont certains des villages sont limitrophes au lac Ahémé.

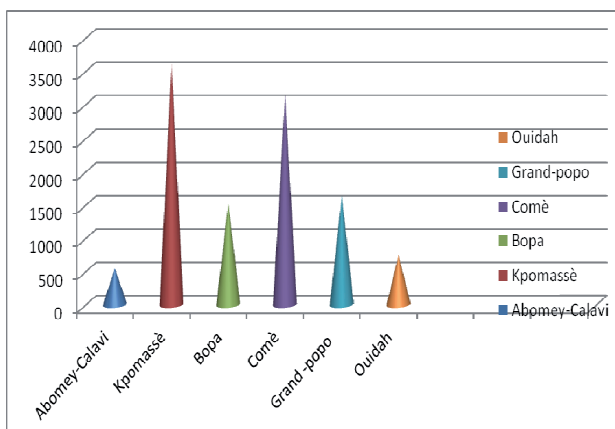
Quatre-vingt-neuf (89) villages ou quartiers de pêcheurs auxquels s'ajoute le village de Tɔgbin dans la commune d'Abomey-Calavi représentent ses dix-neuf (19) arrondissements autour du lac Ahémé. Guézin est situé dans l'arrondissement d'Agatɔgbo. Le tableau ci-dessous présente la répartition des populations de pêcheurs par sexe et par commune sur ce lac.

Tableau V : Répartition des populations de pêcheurs par sexe et par commune sur le lac Ahémé.

COMMUNE	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Abomey-Calavi	356	3,18	185	1,65	541	5,2
Kpomassè	2526	22,58	1073	9,59	3599	34,5
Bopa	1043	9,32	474	4,23	1517	14,5
Comè	1866	16,68	1279	11,43	3145	30,1
Grand-popo	1002	8,96	636	5,68	1638	15,7
Ouidah	532	4,76	213	0,19	745	6,67
Total	7.325	65,49	3.860	34,51	11.185	100

Source : INSAE, RGPH 3

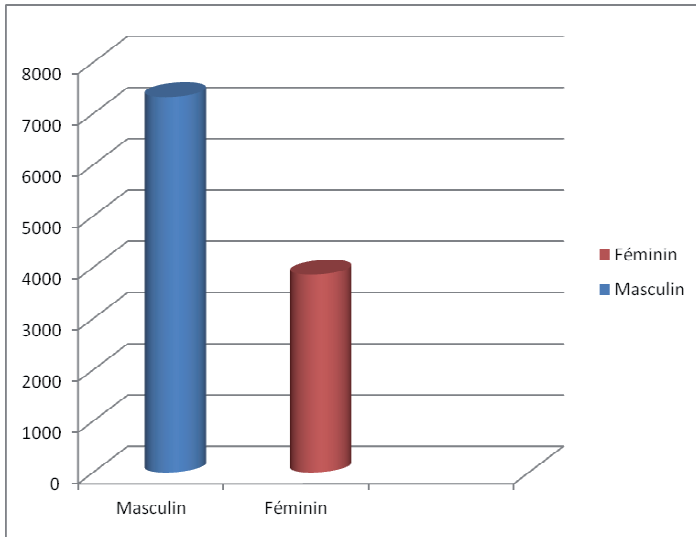
De ce tableau, on a déduit les tableaux de répartition des populations par commune et celui de répartition des populations par sexe de même que les représentations graphiques coorespondantes.



Carte 3 : Représentation graphique des populations pêcheurs par Commune

Le relatif grand nombre de pêcheurs affiché par les communes de Kpomassè et de Comè est dû au nombre de villages de ces communes qui sont directement impliqués dans l'utilisation du lac Ahémé comme lieu d'exercice de leur travail. Abomey-Calavi vient en dernière position avec cinq cent quarante et un (541) pêcheurs. Cette situation s'explique par le fait que c'est seulement le village de Tɔgbin qui est concerné par le lac Ahémé.

L'ensemble des pêcheurs de ce lac se répartit comme suit :



Carte 4 : Représentation graphique des populations de pêcheurs par sexe autour du lac Ahémé

Source : PADPPA, 2011.

Ces populations se sont installées dans les différents villages autour du lac Ahémé qui, dans son occupation, se présente comme suit :



Carte 5 : Schéma d'occupation du lac Ahémé

Source : NONVIZAN, 2011.

2.1.2 Environnement physique

Les villages limitrophes du lac Ahémé sont caractérisés par plusieurs paramètres naturels qu'il importe de décrire.

2.1.2.1 Climat

Le climat est de type équatorial de transition, caractérisé par quatre saisons dont deux saisons des pluies et deux saisons sèches alternées.

La grande saison des pluies couvre la période de Mars à fin Juillet avec souvent des averses orageuses. Des grains de pluies prédominent pendant la période de mai à début juin et des pluies dites de mousson ou pluies d'hivernage arrosent les mois de juin et début juillet. En période de grande saison des pluies, tombent environ les trois-quarts des précipitations annuelles.

La petite saison des pluies appelée "Afo" par les pêcheurs ou "Zo" par les paysans, dure deux (02) mois en moyenne ; de fin septembre à la mi-novembre de chaque année. Les précipitations atteignent à peine le quart du total annuel, avec un maximum en octobre. Elles sont également caractérisées par des averses orageuses, des tornades.

Une petite saison sèche intercale, du 15 juillet au 15 septembre de chaque année, les deux saisons des pluies. La grande saison sèche dure de novembre à mars, soit quatre (04) mois environ avec encore des pluies très faibles (averses orageuses) ou nulles.

L'influence de l'alizé continental en fin de parcours ou l'harmattan ("èbe") s'accompagne de brunes sèches et de vents de sable. En mars, l'harmattan n'atteint plus la côte mais, quelques orages peu pluvieux s'observent.

Sur la grande partie du littoral, de Sèmè à Ouidah, les précipitations atteignent 1.200 à 1.300 mm et parfois 1.500 mm au cours de certaines années. Au delà de la ville de Ouidah, il est enregistré une chute vers l'Ouest où le total pluviométrique descend à 1.000 mm. Sur Ouidah et Grand-Popo, les précipitations tombent à 843 mm et même à 800 mm (PADPPA, 2011).

Ainsi, il est à souligner que la répartition des précipitations dans le temps (d'une année à l'autre) et dans l'espace est sujette à d'importantes variations. Le régime des pluies est aussi déterminant sur les caractères de l'hydrologie, sur la biologie des

espèces et conditionne les périodes de la pêche dans les lacs et les lagunes.

Cependant la coïncidence entre les saisons pluviométriques et le régime des eaux n'est pas nette. On estime à une périodicité de cinq ans en moyenne les grandes inondations cycliques.

Liés aux saisons des pluies, les vents ont une influence certaine sur les activités de pêche. Ils contribuent à définir les saisons de pêche et interviennent dans l'hydrologie. Globalement, le vent souffle assez régulièrement et constamment dans l'année. Il s'agit d'un vent assez fort dont la vitesse dépasse 20 km/h durant dix (10) mois sur douze (12) (Guilcher, 1958). La période très venteuse de mars à septembre de chaque année correspond à la grande saison des pluies et à la petite saison sèche. La période la moins venteuse se situe entre novembre et décembre. La plupart du temps, la deuxième partie de la nuit et le matin sont calmes, donc propices à la pêche, tandis que l'après-midi, à partir de 16 heures jusqu'à 24 heures, il s'établit un vent de vitesse souvent supérieure à 30 km/h.

En particulier, les vents de direction Sud-Ouest contribuent à créer sur la lagune côtière et notamment dans le lac Ahémé de petites vagues qui ne gênent pas considérablement les activités de pêche.

« Il a été montré à partir de certaines mesures que les eaux de pêche sont toujours chaudes avec des moyennes annuelles de 28° à 30°C sur l'ensemble du "lac". Les températures les plus basses sont enregistrées en Juillet – Août (24°5 à 25°C) et les plus hautes en Mars (31° à 32°C). Du Nord du lac Ahémé à la lagune côtière, il existe de légers écarts de températures dus à l'influence du milieu marin toujours plus froid que celui des lagunes » (Gnonlonfin, 2004). D'autres facteurs comme l'heure de la journée et la profondeur sont aussi à l'origine de petites variations. Mais les écarts sont peu significatifs (0 à 1°C) compte tenu des profondeurs généralement faibles (maximum 2,30 m dans le lac et 4 à 4,5 dans la lagune) (id).

Tous ces facteurs influencent le peuplement du lac et déterminent la prise de décision des pêcheurs quant à la migration.

2.1.2.2 Hydrologie

Le lac Ahémé et la lagune côtière ont une dynamique hydrologique liée, d'une part, aux précipitations dans le bas-Bénin et à celles sur les bassins versants des fleuves Mono et Couffo d'autre part aux influences de la mer. Aussi la crue annuelle, liée essentiellement aux précipitations, montre-t-elle un dédoublement plus ou moins remarquable suivant les années : la première crue de Juin est due aux premières pluies sur la vallée du "lac" la seconde, centrée sur Septembre – Octobre est sous l'influence de la crue du Mono.

Les intrusions salines dans le lac Ahémé résultent des courants de marées. C'est en effet la marée, responsable des dénivellations de part et d'autre des cordons littoraux, qui engendre un écoulement dans un sens ou dans l'autre à travers le chenal Aho, à la manière de vases communicants.

La composition des eaux du lac Ahémé résulte de ces mouvements hydriques et les matériaux apportés pourront provenir aussi bien du milieu marin que du continent.

2.1.2.3 Végétation des rives lacustres et lagunaires

La végétation des rives comprend des groupements végétaux propres aux milieux lagunaires, lacustres et marécageux.

Les principaux végétaux ayant une incidence sur les activités des pêcheurs sont les mangroves à *Rhizophora* (palétuviers) et *Avicennia* (palétuvier blanc), les prairies aquatiques et certaines espèces de savane des interfluves et des plateaux de terre de barre (PADPPA, 2011).

Ils existent sur toute la lagune côtière et les rives du lac Ahémé où ils se localisent parfois sur les sables. On en trouve notamment dans le Nord du lac et dans le delta du Bas-couffo, entre Agonsa et Couffonou, puis entre Sègbohoulé et Adjatokpa.

Sur la rive Ouest, un peuplement dense de grands *Rhizophora* (palétuviers rouges) s'observe au Sud de Séhou Gbato au Nord de Kɔkponawa, à Sèhomi, près de Bopa. Ces palétuviers encore appelés "houeto" chez les Xwela possèdent des racines en arceaux plus ou moins serrées, prenant naissance à différents niveaux sur le tronc principal ou sur les basses branches. Dans la zone lagunaire ces racines échasses fixent le *Rhizophora* dans la vase molle et fait avancer l'ensemble du fourré du côté

de la lagune.

Ils se situent en arrière-plan des *Rhizophora*, dans des zones amphibies à sols plus compacts.

Il en existe presque partout dans le lac Ahémé sur la rive Est, sur les rives du Couffo jusqu'à Agbodji, également sur la rive Ouest où une véritable haie d'*Avicennia* de plus de 10 m de haut se trouve au débouché du vallon de Sèhou Gbato. A Bopa, à 1 ou 2 km à peine de Sèhou Gbato, on n'en trouve presque plus. Sur l'ancien cordon, de Gbèhoué-Ouatchi à Gbèhoué-Pédah, sur la rive Sud de la lagune côtière, les *Avicennia* appelés localement "Okponti" prédominent.

Ils prolifèrent dans les zones de salure moyenne sur les fonds sableux grâce à leurs innombrables pneumatophores blanches sur les racines horizontales, qui crossent à mesure que la boue s'élève.

Pour les pêcheurs et les Chefs de village, la mangrove à *Rhizophora* et *Avicennia* constituaient d'importants boisements tout le long de la lagune côtière, de l'Aho jusque sur les rives du lac Ahémé. Quant la mangrove existait en bandes continues et compactes, elle ombrageait les eaux et servait de gîte ou de frayère à la faune piscicole voire à des crocodiles. Un peu partout dans les villages lagunaires et lacustres, il a été signalé la destruction massive de la mangrove et sa dégradation dont les séquelles sont encore visibles. C'est un fait historique lié aux diverses activités économiques notamment à la fabrication du sel sur les rives de la lagune de Ouidah depuis le 18^{ème} siècle mais plus intensément pendant la dernière guerre mondiale. Ces plantes ont servi également comme bois de chauffe dans des localités lacustres ainsi que dans la construction des habitations. Quoiqu'il en soit, l'aire occupée par la mangrove à *Rhizophora* aujourd'hui est beaucoup plus restreinte qu'autrefois. La mangrove détruite est remplacée par des épineux dont les fourrés et les buissons servent d'abri aux crabes de terre.

D'autres espèces de mangrove sont présentes dans la zone.

Il s'agit de :

- le "*laguncularia racemosa*" appelé "Ozotoè" enraciné dans la vase molle à l'embouchure de l'Aho, à Akodjinawa et Djondji et à Mitogbodji sur le lac Ahémé;

- le "Rhizophora harrisoni" se trouve à Sèhou – Gbato sur les rives Ouest du lac Ahémé et à Togbin.

- le "Conocarpus erectus" sur le versant du cordon littoral.

Les prairies marécageuses se composent de fougère d'espèces herbacées, que l'on rencontre un peu partout, associé au cyperus articulabus, dans les zones basses inondées de Juin à Octobre; sur les rives du lac Ahémé, entre Guézin et Agbanto, à Sèhomi, où parviennent les eaux d'inondation du Mono.

La zone aquatique des roseaux joue un rôle important dans la biologie de certaines espèces de poissons de grande valeur commerciale comme les Tilapia.

Les prairies à Paspalum, les plus étendues, offrent un pâturage abondant aux troupeaux de bovins des villages riverains et contribuent à fixer les bords des canaux creusés pour la capture des poissons sesuvium portulacastrum ou "djèdjè" en Pla, est utilisé par les femmes pour le fumage.

Outre ces espèces des milieux aquatiques et riveraines des plans d'eau, certaines plantes interviennent dans les activités de pêche. Elles se trouvent sur les versants et les interfluves en terre de barre ou sur le sable des cordons littoraux.

Elle fournit un matériau apprécié pour divers pièges et engins, nasses et barrages confectionnés en partie avec des nervures de palmier à huile, perches avec les rachis des feuilles de palmier raphia pour la conduite des pirogues.

Deux autres espèces que l'on trouve sur les rives du lac Ahémé, sur les versants de terre de barre sont utilisées pour la fonction des acaja. D'autres encore sont des espèces de graminée intervenant dans les opérations de séchage du poisson salé.

Essentiellement, la végétation des rives lacustres et lagunaires (prairies aquatiques) comme la végétation aquatique (mangrove) liée, strictement aux variations hydrologiques et à l'action anthropique offre des conditions favorables de gîte, de refuge, d'ombrage, de nourriture ou de frayères à de nombreuses espèces piscicoles. Par son apport de matières organiques, elle contribue aussi à enrichir la productivité primaire des eaux.

La dégradation de la mangrove à Rhizophora et Avicennia a favorisé l'enlèvement du substrat organique résultant de l'accumulation de leurs restes et par voie de

conséquence l'alluvionnement progressif en d'autres endroits, ce qui a compromis la reproduction et la multiplication de certaines espèces comme les huîtres. Tout cela contribue au dépeuplement du lac et conduit les pêcheurs à la migration

2.2 Infrastructures et attraits historiques

Outre le point des infrastructures existantes, un accent particulier sera mis sur l'habitat et les espaces historiques qui caractérisent les deux rives du lac Ahémé.

2.2.1 Infrastructures sociocommunautaires et économiques

Dans ce paragraphe, il a été procédé à l'inventaire et à la description des différentes infrastructures sociocommunautaires et économiques qui se rencontre dans l'environnement du lac Ahémé.

2.2.1.1 Infrastructures sociocommunautaires

Il est essentiellement question de mettre ici, l'accent sur les pistes de déserte et le domaine de l'éducation et de la santé. Dans la quasi-totalité des villages limitrophes du lac Ahémé, les pistes de déserte sont inexistantes ; ce qui ne permet pas un écoulement rapide des rares produits de pêche que les populations ramènent après beaucoup d'heures pénibles de pêche. Quant aux infrastructures éducationnelles et sanitaires, un état des lieux a permis de dénombrer :

- 230 écoles primaires et 1010 enseignants
- 13 collèges d'enseignement général
- Recul des grandes maladies infantiles (INSAE, 2004).

2.2.1.2 Infrastructures économiques

Dans le domaine économique le constat n'est aussi pas reluisant. Plusieurs possibilités naturelles existent et devaient permettre le développement d'énormes infrastructures économiques. Mais le constat est autre. Dans une zone où la nature permet de noter :

- l'existence de vaste plaine d'inondation avec possibilité de développement de la riziculture la bananeraie, la pisciculture ;
- la possibilité d'irrigation et de cultures de contre-saison ;
- la possibilité de développement des cultures maraîchères sur les cordons de sable marin ;

- 13,9% du cheptel porcin national ;
- l'élevage non conventionnel en progression (escargot, aulacode, lapin, crycétome) ;
- 1247,8 ha de plantations de bois de feu pour réduire l'emprise sur les formations naturelles ;
- la proximité de plusieurs marchés importants (Cotonou, Lomé, Akodéha, Djoğa...) des emplois créés par l'intermédiaire du tourisme (au moins treize établissements d'hébergement et plusieurs sites) ;
- 69 entreprises alimentaires, industrielles et commerciales reconnues ;
- 7 caisses locales de crédit agricoles avec 1,2 milliard d'épargne dont 56% transformés en prêts, on devrait constater la présence de plusieurs infrastructures économiques.

Néanmoins, on note toute fois, par rapport aux ressources naturelles :

- la reconstitution progressive de la mangrove dans les zones de dégradation du couvert forestier dans le chenal et la lagune côtière ;
- l'existence de quelques forêts sacrées ;
- la faune aviaire, non aviaire et aquatique très diversifiée ;
- la diversité des paysages (la mer, la plage, les cours d'eau, la cocoteraie, aires salicoles, les forêts de palétuvier...) ;
- l'existence d'indice de pétrole offshore.

Mais ces disponibilités naturelles sont contrastées par des facteurs de risque et de faiblesses. Ainsi on peut citer entre autres facteurs :

- le rendement des cultures globalement assez faible, accusant un déficit de 60% par rapport aux normes préconisées par la recherche agricole en situation paysanne à l'exception du riz ;
- 5400 tonnes de poisson, soit une capture moyenne de 470 Kg par pêcheur en 1995 générant un faible revenu ;
- le manque de système de financement adapté au secteur des pêches et de l'aquaculture (pas de crédit d'investissement approprié, pas de système de cautionnement, pas de calage des remboursements sur les périodes de recettes) ;
- très peu d'entreprises génératrices d'emplois ;

- l'exode rural prononcé ;
- 30.000 tonnes de sel importées pour la consommation nationale contre une production annuelle passée de 5.000 à 3.000 tonnes.

2.2.2 Attraits historiques

Dans cette rubrique, l'accent est mis sur les différents sites ayant marqué l'histoire de la communauté Xwela.

2.2.2.1 Habitation

« Aussi bien à Guézin que sur les rives du l'Ahémé, les maisons, quadrangulaires, sont construites en terre de barre, avec un toit de paille sur charpente de bois. Dans les marais, les maisons sont sur les deux rives et dans les îles de la lagune côtière, et sur les anciens cordons littoraux ou îles qui en dérivent » (Guilcher, 1958 :30). Ces habitations ne résistent pas souvent longtemps aux inondations périodiques que provoquent les fleuves Couffo et Mono. De plus, l'utilisation de grands foyers en bois pour fumer ou pour frire les poissons que les femmes Xwela vont vendre sur les différents marchés, provoquent très souvent des incendies qui ravageaient toutes les habitations vu que les maisons étaient couvertes en paille.

Les dégâts que ces incendies et les différentes crues périodiques occasionnaient ont amené les Xwela à vouloir construire les habitats en matériaux définitifs. En effet, après chaque inondation, les populations lacustres de Guézin sont contraintes de reconstruire leurs habitats étant donné que les eaux ne laissent aucune chance à ces habitats construits préalablement en matériaux précaires. Les premières constructions des bâtiments en matériaux définitifs ont été enregistrées en 1958 et ont été l'œuvre de ceux qui ont migré vers la Côte d'Ivoire. Dès lors, le souci de tout Xwela dont la maison ou celle des parents n'est pas encore en matériaux définitifs est de migrer, certains vers la Côte d'Ivoire, d'autres vers le Congo, d'autres encore vers le Gabon. L'intention est d'envoyer de l'argent au pays pour que son rêve soit réalisé. Cette préoccupation qui est devenue presque un défi pour les Xwela, a progressivement transformé l'habitat de Guézin. Dans les villages constituant Guézin en effet, sur mille cinq (1005) habitations au moment de l'étude, seulement trente sont faites en matériaux précaires. Plus des 97% des habitations sont donc aujourd'hui faites en

matériaux définitifs. Cela fait de cette localité un paysage qui contraste avec les conditions d'existence ou de subsistance de ses populations.

2.2.2.2 Espaces historiques

Plusieurs espaces autour du lac Ahémé requièrent une importance historique capitale et méritent d'être mis en valeur. De l'embouchure de Hounklui à Coufonou en passant par "Mitɔgbodji", il se note la présence d'un important nombre d'espaces et de lieux ayant joué d'une manière ou d'une autre, un rôle dans l'histoire de la communauté Xwela installée autour de ce lac. En effet, fuyant la guerre, et arrivés à l'actuel sègbohòuè, les Xwela, ont baptisé les lieux "Sègbohòuè" « le destin a tranché ». Tout en s'installant là, ils sont allés déposer leurs arsenaux de guerre à "Mitɔgbodji". « Une fois sa capitale occupée, le Roi Xwela Houffon s'enfuit vers l'Ouest, traversant le lac Ahémé, accompagné d'un groupe important. Les fugitifs cachèrent les précieux objets de leurs cultes traditionnelles dans l'îlot boisé de "Mitɔgbodji" (PLIYA, 1966 : 527). "Mitɔgbodji" est donc un lieu historiquement célèbre et qui d'ailleurs continue d'abriter toutes les réunions d'importance et constitue le principal lieu de prise des décisions ayant rapport avec la vie des communautés vivant autour de ce lac. Les lieux comme Dongodji, Hayè, etc. sont aussi d'une importance non négligeable vu le rôle que ses sites ont joué dans l'histoire des "Xwela" autour du lac Ahémé.

2.3 Aperçu sur le cadre humain, dynamiques culturelles et économiques

Les Xwela sont repartis sur les deux rives du lac Ahémé et vivent avec plusieurs autres groupes socioculturels. Ces divers groupes socioculturels exercent des activités aussi multiples que variées. Mais, les Xwela ont comme activité principale la pêche ; car « *fuyant la guerre, les fugitifs ont fini par s'adapter à ces sites particuliers au point de se convertir en pêcheurs dont la civilisation est devenue celle des "hommes de l'eau"* » (Pliya, 1966 : 525).

2.3.1 Cadre humain

Il a trait aux contextes historiques de l'installation des Xwela autour du lac Ahémé et à la démographie de la région, villages autour du lac Ahémé et des contextes historique et socioculturel dans lequel les Xwela se sont installés autour de ce lac. Le peuplement du lac Ahémé s'est fait progressivement dans le temps et dans l'espace.

2.3.1.1 Histoire du peuplement

Le peuplement du lac Ahémé trouve son origine dans les guerres de conquête des Rois d'Abomey. Les soucis commerciaux, liés à la traite négrière, qui ont guidé le Danxomé à conquérir Allada et Saxè, respectivement en 1724 et 1727 expliquent la dispersion et l'installation des Xwela autour du lac Ahémé. L'installation des Xwela autour du lac Ahémé est donc fondamentalement l'une des conséquences des guerres de vassalisation que livrait le royaume de Danxomé aux autres groupes socio linguistiques.

« Les agriculteurs et les chasseurs-cueilleurs Aizɔ sont les premiers à s'être installés au bord de ce lac. Chassés du plateau d'Allada par le royaume du Dahomey, ils ont investi la rive nord dès 1724. Les Xwela sont fortement majoritaires. Ils se sont dispersés autour du lac Ahémé et dans les zones lagunaires voisines suite à la conquête de leur royaume par le royaume du Danhomè en 1727, puis se sont essaimés suite aux razzias organisés par le roi Gbéhanzin dès la fin du XIX^e siècle. Les autres habitants de ce coin que Jean Pliya qualifie de paradis sont Fɔn, Tɔfin, Yoruba, Waci, Saxwe et Gen » (Pliya, 1966 : 527).

L'histoire du peuplement de cette zone humide du Sud-Ouest béninois telle que décrite ci-dessus par Pliya est donc très ancienne et remonte à l'époque des guerres d'hégémonie des royaumes frères de Danhomè et d'Allada (17^e et 19^e siècle).

Avant la conquête de la région par le royaume du Danhomè, les premiers occupants furent les Xwela qui vivaient dans l'actuel Savi et ses environs. De cette localité, ils contrôlaient toutes les communautés des pêcheurs des rives lagunaires et du littoral jusqu'à la basse vallée du Mono.

Le souci des souverains Fɔn de Danhomè d'avoir accès à la mer d'une part et les différentes razzias pour accroître l'hégémonie du royaume et disposer des esclaves destinés à la vente d'autre part, ont conduit les populations à chercher des refuges

dans les marais. Le choix du site ne s'est pas fait au hasard, car l'objectif essentiel des populations était de préserver leur survie à travers les activités de cueillette qu'offrait le milieu d'accueil.

« Avant l'abolition de l'esclavage en 1848, la monarchie dahoméenne opérait des captivités qui permettaient de convoier en moyenne 2000 à 3000 esclaves par an par Ouidah à cause de son débouché sur la mer. Les esclaves exportés à partir de Ouidah étaient dans leur quasi totalité des prisonniers de guerre faits par le royaume de Danhomè » (Verena, 1988) cité par (Pliya, 1966 : 527). En raison de ce débouché sur l'océan atlantique, Ouidah devint un centre commercial et de contact avec les pays occidentaux. Après la traite négrière l'activité commerciale s'est focalisée sur l'exportation de l'huile de palme.

La région de l'extrême Sud-Ouest (Agoué à Grand-Popo) a été peuplée par les Guen ou Mina venus du Ghana et les Xwla venus de Tado.

« Dans la région de Bopa et de Comé, les populations Saxwe et Waci qui étaient des agriculteurs se sont transformées progressivement en pêcheurs sur le lac Ahémé parce que la baisse de la fertilité des terres a compromis la prospérité de l'agriculture » (Pliya, 1966 : 527).

2.3.1.2 Contexte socioculturel

La population de la région montre un mélange de groupes ethniques dont les Xwela sont majoritaires. Des pêcheurs Aïzɔ, Fɔn, Saxwɛ, Pla Waci et Gen (Mina) sont également présents. Ces différentes ethnies vivent de la pêche. Toutefois d'autres activités se mènent dans les villages riverains du lac Ahémé.

Des conditions naturelles très favorables au départ et des conditions écologiques offertes aux espèces : eaux saumâtres ou douces chaudes, bien aérées, faible profondeur (1 à 2m en moyenne), possibilités d'échange avec la mer, adaptation des poissons à d'énormes variations de salinité, et rareté des espèces prédatrices, longues saisons de pêche ont permis depuis 17^{ème} siècle, la fixation d'importants groupes humains qui ont fort habilement exploité les eaux lagunaires et lacustres, puis les eaux marines pour en tirer une alimentation protidique de qualité et des revenus substantiels.

Les populations Xwela et Xwla sont ainsi devenus depuis trois siècles, d'authentiques pêcheurs qui montrent de la réticence à se convertir à d'autres formes d'activités,

notamment à l'agriculture.

La production moyenne estimée à une (1) tonne par hectare de plan d'eau pour les eaux lagunaires lacustres est l'une des plus fortes du monde.

2.3.1.3 Configuration de la population résidente

D'après les statistiques disponibles à l'INSAE, la population totale des villages qui entourent le lac Ahémé en 2009 est évaluée à quatre cent quarante- quatre mille neuf cent quatre (444.904) habitants, vivant presque exclusivement de la pêche (INSAE, RGPH3). On dénombre plus de 10.000 pêcheurs adultes. Il est important de mentionner que ces 10.000 pêcheurs représentaient en 1976, près de 30% des pêcheurs et aides qui s'occupaient activement de pêche au Bénin (MCPPD, 2004). La population qui exploite directement le lac Ahémé est d'autant plus dense que beaucoup de pêcheurs émigrés du lac Nokoué sont venus s'y installer, si bien que la densité moyenne pour la zone lacustre et lagunaire varie entre 250 et 350 h/km² (Pliya, 1980).

« Pour bien situer l'importance numérique de ces pêcheurs, nous indiquerons que dans la partie de la Bretagne où la pêche est actuellement la plus active, la Cornouaille, le nombre des pêcheurs n'était, lors d'une enquête à laquelle nous nous sommes livrés en septembre 1957, que de 11830, depuis Camaret (presqu'île de Crozon) jusqu'à la limite Finistère et du Morbihan. Or, cette région est beaucoup plus vaste que celle qui nous occupe ici. Si l'on voulait délimiter au Dahomey une étendue comparable, il faudrait aller jusqu'à Cotonou, ce qui mènerait à inclure le lac Nokoé, où les pêcheurs sont encore plus nombreux que sur les bords du lac Ahémé » (Gaillard, 1907) cité par (Guilcher, 1958 : 30).

Cette forte densité s'apparente au fort taux de notre pays. Elle est relativement très élevée par rapport à la moyenne du Bénin qui est de 30 habitants au km².

Le recensement général de la population et de l'habitation du pays de 1992 a évalué les populations riveraines du complexe lagunaire (Ahémé et ses chenaux) à deux cent cinquante et un mille neuf cent soixante- quatre (251.964) habitants ; populations vivant exclusivement ou partiellement des activités de pêche.

Il s'agit des populations appartenant essentiellement aux Sous-préfectures de Comè, Bopa, Houéyɔgbé, Grand-Popo, Kpɔmassè et Ouidah.

2.3.1.4 Accroissement de la population

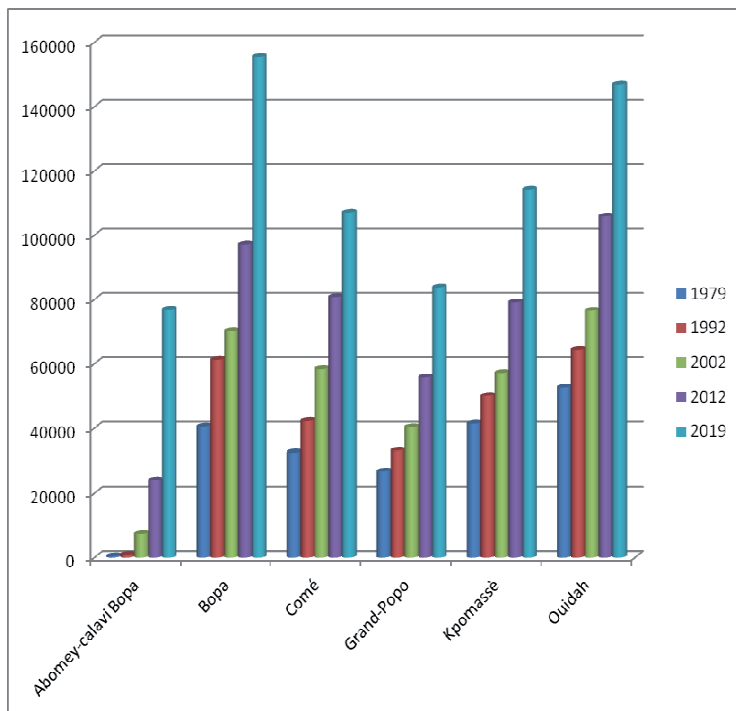
« En 2019, la population riveraine doit avoisiner le chiffre de six cent neuf mille six cent quarante- huit (609.648) habitants concernés directement ou partiellement par la situation du complexe lagunaire » (INSAE, 2002).

Tableau VI : Estimations des populations de 2012 à l'horizon 2019

Circonscription Administrative	2012			2019		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Abomey-Calavi : Village TOGBIN	11.821	12.214	24.035	37.827	39.085	76.912
Bopa	47215	49984	97.199	77.394	78.024	155.418
Comé	39975	40.803	80.778	53.632	53.433	107.065
Grand-Popo	26.932	28.862	55.794	40.405	43.397	83.802
Kpomassè	39.512	39.591	79.103	57.769	56.453	114.222
Ouidah	51.406	54.484	105.890	72.058	74.896	146.954
Total zone d'étude	205.670	214.295	442.799	302.415	307.233	684.373

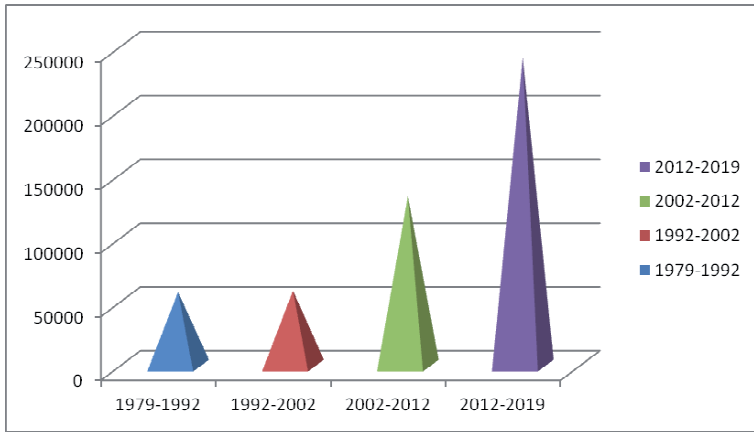
Source : INSAE, RGPH₃ (2002).

Ces chiffres conduisent au graphique ci-dessous :



Carte 6 : Répartition des populations suivant les communes partageant le lac Ahémé et suivant les différents RGPH et estimations de 1979 à 2019

De ce tableau, on a déduit aussi les augmentations de la population de l'ensemble des communes partageant le lac Ahémé par décennie.



Carte 7 : Représentation graphique de l’augmentation de la population par commune et par décennie.

D’ici à l’an 2019, la population sera plus que le double de ce qu’elle était en 2002 ; c’est-à-dire qu’elle passera de 310.243 en 2002 à 684.373 en 2019. Cette situation entraînera une augmentation de la densité de la population qui de 425 habitants/Km² en 2012 pourrait atteindre 657 habitants/km² en 2019. L’allure que prend la charge démographique sur le complexe aura comme conséquence la remise en cause de la gestion collective de la propriété foncière, ce qui risque d’engendrer des conflits de propriété et de gestion des ressources naturelles en général.

La conurbation qui tend à se produire du fait de la proximité de deux des communes concernées par le lac Ahémé et ses chenaux (Ouidah à 40 km) et Calavi à 16 km) de la métropole Cotonou risque d’accélérer le phénomène de spéculation foncière au niveau du complexe à cause de ses atouts touristiques, notamment son paysage de plaisance.

Cette pression démographique constitue une menace permanente pour la biodiversité et l’équilibre écologique du complexe.

Face à cette tendance démographique, la sauvegarde et la réhabilitation des écosystèmes aquatiques passeront d’abord par la lutte contre la pauvreté et une

politique d'habitat à loyer modéré afin de réduire les transactions foncières portant sur le terrain nu.

Il a été tenu grand compte de toutes les catégories d'acteurs directement ou indirectement impliqués dans l'utilisation du lac comme lieu d'exercice de leurs activités génératrices de revenus. Une attention particulière a été accordée aux personnes mariées, à celles ayant connu le phénomène migratoire au moins une fois dans leur vie et aux jeunes, élèves ou non, ayant un minimum de 15 ans d'âge. Le choix de ceux-ci se justifie par le fait qu'à cet âge, les jeunes, traversant leur période de crise d'adolescence et n'arrivant pas à trouver les moyens de subsistance, succombent très facilement au lavage de cerveau qu'on leur fait, lorsqu'on leur propose la migration comme solution alternative à leurs conditions de vie. Ceux dont l'âge dépasse la cinquantaine, constituent à notre avis des bibliothèques vivantes parce qu'ayant traversé les temps où le lac Ahémé nourrissait le pêcheur et vivant les temps actuels de vache maigre du même lac.

2.3.1.5 Dynamiques culturelles et économiques

Le dynamisme des populations Xwela est lié aux données culturelles et à la principale activité économique qui s'y pratique.

« La culture est la somme de tout ce qui exprime l'Homme confronté à la vie, tout ce qui constitue sa conscience de lui-même et qui l'identifie aux autres, dans son aire propre et dans l'espace universel, dans sa durée propre et dans le temps historique. C'est tout ce que l'Homme, individuellement et collectivement, a saisi, interprété et traduit –matériellement et intellectuellement- pour créer, soutenir, enrichir et communiquer aux autres sa propre histoire, c'est-à-dire sa relation au monde physique et métaphysique. La culture, en somme, est tout ce par quoi une communauté humaine se reconnaît elle-même et peut être reconnue par les autres». (ACCT, 1980 : 29).

J'ai jugé nécessaire de faire usage de cette définition pour montrer que la culture est une totalité et que la richesse de la culture Xwela peut être appréciée autour de plus d'une donnée ainsi qu'il suit:

- Population accueillante, laborieuse et ouverte aux innovations ;
- Charge historique forte (route des esclaves, temple des pythons, bouche du Roy, site thermale, ...)

- Un tissu associatif très large : chaque sous-préfecture dispose de plusieurs réseaux structurés d'organisations paysannes ;
- Existence de 78 comités de pêche et de 59 organisations de pisciculteurs ;
- Bonne couverture radiophonique avec au moins trois radios nationale, locale ou communautaire, religieuse et commerciale captées par sous-préfecture. Parmi lesquelles FM Ahémé.

Les Xwela sont très attachés à leurs cultes traditionnels. Pour eux, ce sont ces divinités qui ont permis à leurs ancêtres de se soustraire des razzias qu'organisaient les différents rois de Dahomey.

De façon saisonnière, le son du tam-tam résonne pour témoigner à telle ou telle divinité ses bienfaits. Dans chaque quartier de Guézin, et tour à tour, on organise des manifestations pour sanctionner des rituels. Chaque année, pratiquement à la même période, du mois d'août au mois d'octobre, les mêmes cérémonies sont répétées. Ces manifestations apparaissent comme des mouvements périodiques dont la période est d'un an. Parmi les divinités vénérées, il y a le Zangbètɔ qui occupe aujourd'hui une place de choix. Au mois de juillet de chaque année, on ferme l'entrée des couvents de cette divinité avec du rameau. « *Le Zangbètɔ est parti derrière la mer* ». Cela peut durer des mois. Le retour de Zangbètɔ n'est rendu possible qu'après une série de consultations géomantiques où le prêtre fa (le bocɔnon) indique le signe (doun) sous lequel le retour de la divinité sera paisible. Les sages du village décident, après ces consultations, de la date du retour du Zangbètɔ. Très souvent, on tient compte de la rentabilité de la pêche. On doit donner à manger aux frères des quartiers voisins ; on doit leur donner à boire de l'alcool. L'argent qu'on a eu après de longues heures de pêche par jour et pendant plusieurs mois peut être dépensé en l'espace d'une journée. Cela importe peu ; pourvu que la cérémonie réussisse. Tout ce qui est dit par rapport à cette divinité est valable pour les autres. Ainsi les divinités « Avlékété », « Mèganzangun », « Agbosu », « Jagli », « Kɔcu », « Kpanankan » et autres ont aussi leur tour. Pendant ces manifestations, on ne peut imaginer les conditions socioéconomiques de vie de ces populations. Les Xwela semblent toujours oublier les problèmes économiques qui sont les leurs quand il s'agit de l'organisation d'une

manifestation à intérêt villageois. Ce même constat était fait pendant les temps chauds de "Hanlo" interdit depuis 1974 par le Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR) du Bénin. Pour l'histoire, le "hanlo" consistait au déplacement d'un village vers son rival, où on va chanter et danser du matin au soir. On dénonce, à travers des chansons, nouvelles ou anciennes, les vices des gens du village rival où on est allé et ceux-ci, malgré tout, sont tenus d'accueillir dans la joie leurs hôtes. Pendant cette journée en effet, les habitants du village récepteur sont tenus de faire manger à leurs frais leurs homologues du village en déplacement. Cela suppose des moyens financiers de leurs parts. De même, ceux qui se déplacent, investissent beaucoup d'argent pour leurs propres habillements et pour leur sécurité sur le plan spirituel. Ce déplacement a souvent lieu en cas d'un acte jugé vicieux par l'opinion publique. En de pareille occasion, le Xwela est prêt à dépenser beaucoup d'argent pourvu que l'expédition réussisse.

- Activités économiques

Les principales activités socioéconomiques du complexe concernent l'agriculture, la pêche continentale, l'élevage, la transformation des produits de cueillette et d'agriculture (tressage des nattes, poteries, fabrication de l'huile et de gari....) et la saliculture. La proximité du Togo et de Cotonou contribue à un dynamisme des transactions commerciales qui sont relayées par les marchés de deux principales villes de la zone à savoir Ouidah et Comé. Toutefois, la pêche constitue l'activité dominante des populations riveraines du lac Ahémé.

- Pêche

Très longtemps, la pêche a été au centre des organisations sociales autour du lac. Elle permettait la création des associations d'hommes, de femmes et/ou des deux sexes qui à travers leurs activités respectives d'exploitation, de commercialisation et de transformation des produits halieutiques avaient développé de solides relations intercommunautaires. Ainsi, des groupes de pêcheurs quittaient leurs villages d'origine pour aller séjourner périodiquement dans d'autres villages environnants afin de vite accéder aux zones de pêche où la pêche est fructueuse; de même que les femmes pour vite rejoindre les marchés de la zone. Il s'agit là de la migration interne

qui ne fait l'objet principal de cette étude. De nos jours tout semble être paralysé. Entre autres causes du déclin de ces activités, on note l'introduction de nouvelles techniques plus performantes (djetowle, acadja, Gbagbalulu etc...) de pêche qui ont fortement contribué à la détérioration des relations entre les villages.

La pisciculture en étangs n'existe qu'à l'état embryonnaire, par manque des travaux d'appui suffisants. Pour l'ensemble de la zone, il existe une seule station d'alevinage à Tohonou (Bopa) où des essais de reproduction des espèces autochtones du lac sont en cours d'exécution.

Malgré que la pêche occupe 93,33% de la population active, l'infrastructure de pêche et de transport est inexistante. En effet, la pêche continentale en générale et celle dans le lac Ahémé en particulier sont restées des centres d'activités n'ayant bénéficié d'aucune infrastructure sérieuse de développement de pêche pour la simple raison qu'elle est en déclin.

Les infrastructures de transport, quant à elles, sont très peu développées et se caractérisent par l'existence de quelques pistes de desserte rurale et la navigation fluviale à l'aide de barques non motorisées. D'une manière générale, l'approvisionnement des matériels et d'embarcation de pêche se fait sur les marchés de la sous-région.

- Tourisme

Bien que la zone regorge d'énormes potentialités touristiques de pêche, le tourisme n'a connu aucun essor de développement. Ceci étant dû à un manque d'intérêt prêté à ce secteur.

De l'embouchure de Grand-Popo (Bouche du Roi) jusqu'à Bopa, en passant par les différents îlots de Hounklouin, Houédo, Mitogbodji, etc., on dénombre de magnifiques sites favorables au développement des activités de loisir dont la pêche qui, par la qualité de ses produits, fait l'objet de déplacement de bon nombre de citadins vers les villages limitrophes du lac Ahémé. Mais, le constat général est que le tourisme est peu développé dans cette zone faute d'infrastructure touristique si ce ne sont quelques barques motorisées installées ces derniers temps.

- **Elevage**

Il est limité à celui des volailles et des ovins à échelle réduite. Les bêtes qui sont ainsi élevées sont destinées à la consommation locale. L'élevage n'est pas développé dans les villages riverains du lac Ahémé. Toutefois, dans la partie Nord- Est du lac on note qu'un effort est fait dans ce sens. Ceci est l'œuvre des autres groupes sociolinguistiques autres que les Xwela. Au Sud du lac, dans les régions de Hongo à Gbɔnoinmɛ, on note une timide tentative de pisciculture où des caps (Akpa) et des silures noirs (Dinhoue) sont élevés dans un but commercial. Notons qu'officiellement les Xwela ne consomment pas le silure noir. La consommation de ce poisson est formellement interdite aux Xwela. C'est l'un de leurs plus grands totems en matière de consommation de poisson. Le silure noir pour les Xwela symbolise le fétiche « Hévioosso », un fétiche redouté pour sa colère. Mais, les indiscretions laissent entendre qu'aujourd'hui, la rareté des produits halieutiques dans ce lac amène les Xwela à ne plus respecter cet interdit et que certains se cachent pour consommer ce poisson hautement apprécié surtout par les yoruba. Le silure noir est aujourd'hui élevé au Sud du lac Ahémé à cause surtout de sa cherté quand il est vendu en dehors des rives de ce lac.

- **Transformation des produits d'agriculture et de pêche**

La transformation des produits de l'agriculture et de pêche est une activité développée par les femmes. Les produits de l'agriculture sont transformés en galettes, en gari, en tapioca, en huile de palme et d'arachides etc. et les produits de pêche mélangés à certains produits d'agriculture servent à préparer certaines baignées (baignées de crevettes) etc. Cette activité facilite les travaux de pêche. En effet les pêcheurs s'approvisionnent en baignées, en galettes, en gari pour leur séjour de pêche. Les femmes mareyeuses ont toujours dans leurs pirogues ces produits transformés de l'agriculture qu'elles offrent aux pêcheurs qui leur vendent du poisson sur le lac. En effet, après plusieurs heures de pêche, les pêcheurs apprécient toujours à leurs justes valeurs les mareyeuses à qui ils vendent leurs captures et qui leur amènent sur le lac de quoi se refaire la force. Cela témoigne de la gratitude de ces femmes à l'endroit des pêcheurs qu'elles considèrent d'ailleurs comme des gens qui

leur permettent de trouver de quoi se nourrir.

- **Commerce**

Il est limité à la vente en détails des articles et celle par les femmes des poissons fumés ou frits. Le commerce des produits de pêche se fait surtout par les femmes qui vont soit à Lomé dans le Togo, soit à Accra dans le Ghana, soit à Gbadagri dans le Nigéria. Les femmes moins nanties se contentent des marchés locaux comme le marché de Comè, de Akodéha, de Cotonou etc. En dehors de la commercialisation des produits de pêche, les autres formes de commerce occupent selon les résultats obtenus sur le terrain, seulement 1,33% de la population active.

Au total de toutes ces activités, la pêche occupe une plus grande frange de la population Xwela vivant autour du lac Ahémé.

Chapitre 3 : La migration dans le contexte socioculturel des Xwela de Guézin

3.1 Appauvrissement du lac Ahémé et migration de Xwela

3.1.1 Appauvrissement du lac Ahémé et déscolarisation des jeunes Xwela

Avant l'indépendance et précisément en 1958, des préoccupations de faible productivité du lac Ahémé ont conduit à la réalisation d'une étude par A. Guilcher. Cette étude a tenté d'expliquer les conditions socioéconomiques de vie autour du lac Ahémé.

En effet, les difficultés que vivent les acteurs pêcheurs autour du lac Ahémé peuvent s'expliquer par la disparition de la mangrove le long du lac du fait des actions anthropiques, ce qui engendre la réduction de la biodiversité et l'appauvrissement du lac en ressources halieutiques. L'état dégradé du lac a entraîné une baisse des produits aquatiques et cet appauvrissement a conduit à la disparition d'un ordre social autour de ce lac (Amoussou, 2003).

L'augmentation rapide de la population et ses conséquences, les progrès techniques des engins et surtout l'interférence entre l'eau douce et l'environnement marin étant écologiquement dynamique, la pêche dans le lac Ahémé est particulièrement sensible à l'usage incontrôlé de l'eau et de la faune (abattage des mangroves, ponts de Guézin, barrage de Nagbéto etc....). Le déboisement des berges pour les activités champêtres et pour les acadja, la pollution résultant des composés chimiques utilisés dans l'agriculture dans les régions voisines, le comblement et l'envasement du lac, du fait des débris de toutes sortes drainés par les fleuves Mono et Couffo, les inondations, même si elles ne constituent pas un handicap pour la pêche, la surexploitation des ressources (les zones étant densément peuplées) et le faible niveau de revenu qui ne permet plus de nourrir le pêcheur et sa famille sont autant de facteurs qui viennent aggraver l'état des choses. Ainsi, assistons-nous actuellement à un très faible rendement du lac ! Les statistiques de pêche disponibles nous en disent longuement.

Pour un effectif de onze mille cent quatre-vingt-cinq (11.185) pêcheurs recensés autour du lac en 2011, la production halieutique annuelle est de 3 863 tonnes contre plus de 10.000 tonnes dans les années 60 ; elle est de 572 tonnes pour un effectif de 1022 pêcheurs dans la lagune côtière; soit respectivement une production de 345,4 kg

et de 559,7 kg par pêcheur actif par an (PADPPA, 2011). Ces statistiques traduisent les constats faits sur le terrain et qui ont trait à la baisse des prises de poissons par pêcheurs. Les 100% des personnes rencontrées ont justifié en effet, les difficiles conditions de vie des populations Xwela de Guézin par l'appauvrissement du lac Ahémé.

Le rapport taille/poids montre que les poissons immatures sont pêchés, hypothéquant ainsi la reconstitution des stocks. L'insuffisance de l'offre stimule alors les importations du poisson de mer surgelé.

Avec une mercuriale actuelle de poisson du lac variant de 400 à 500 F le kg (PADPPA, 2011), il est évident que les fruits de la pêche ne couvrent plus les besoins de subsistance des pêcheurs. L'état nutritionnel est déplorable et est couplé de la difficulté à trouver de l'argent pour acheter les poissons de mer et les autres produits alimentaires ; toute chose d'ailleurs anormale dans une zone de pêche.

3.1.2 Conditions de vie des jeunes et la déscolarisation

Le lac Ahémé était le poumon économique de la communauté Xwela. La pêche dans ce lac et la région côtière adjacente a une importance socio-économique majeure dans la vie des riverains. Elle occupe la presque totalité de l'effectif de la population de la sous-région.

Jusqu'aux années 60, elle s'était révélée très efficace en termes de quantité de poissons produits par pêcheur actif d'une part et de qualité de protéines à un prix raisonnable fournies pour la consommation humaine d'autre part. Elle permettait aux populations de subvenir à leurs besoins fondamentaux à savoir : se nourrir, se loger, se soigner, s'habiller, s'éduquer, etc. Par le passé, les jeunes élèves, du retour de l'école, vont à la pêche et en un temps record, ils trouvaient de quoi s'acheter les fournitures scolaires et aussi d'avoir de quoi se nourrir le lendemain à l'école. C'est ce que déclare Dame T.M. au cours de l'entretien de groupe qu'elle et ses consœurs nous ont accordé quand elle dit :

« Avant, certains jeunes élèves se prenaient en charge dans leur scolarité. Ils payaient eux-mêmes leurs contributions scolaires grâce aux produits qu'ils capturaient dans le lac Ahémé. Cela permettait à ceux qui n'ont pas des parents ayant de grands moyens d'aller aussi à l'école tout au

moins jusqu'à un certain niveau. Est-ce que cela est encore possible aujourd'hui ? Le lac nous a lâchés, il nous a quittés. Avec la faible productivité de ce lac, les efforts de pêche sont devenus tellement grands que même toute une nuit de pêche ne permet plus aux jeunes élèves d'avoir les moyens de subsistance. La suite, vous la connaissez. » (Gbadou, 2012).

N'ayant pas les moyens pour faire face aux exigences scolaires parce que le lac ne le permet plus, ces jeunes se voient donc obligés de mettre fin à leurs études. Ainsi le nombre de déscolarisés devient important au jour le jour.

En effet, la scolarisation des enfants suppose la disponibilité d'un minimum de moyens financiers que le pêcheur ne peut trouver qu'à travers ses activités de pêche. Or, cette pêche ne garantit plus ce minimum nécessaire qu'exige l'école. Les enfants laissés à la garde des parents restés au village, ne peuvent désormais compter que sur les migrants qui de leur côté n'arrivent pas toujours à envoyer à temps l'argent qu'il faut pour la satisfaction des besoins de ces enfants. Cela conduit à la déscolarisation de ces enfants qui, très souvent, cherchent à rejoindre les parents dans leurs pays d'accueil ; ce qui pose le problème de la mobilité sociale (Morin, 2004 :102) qui fait de ces enfants ce que sont leurs parents. Ces conditions sont donc à la base de la déscolarisation qui devient ainsi en milieu de pêche Ahémé, une des conséquences de l'amenuisement du pouvoir d'achat des populations pêcheurs riveraines.

3.1.3 Déscolarisation et recherche de mains d'œuvre par les primo migrants

3.1.3.1 Déscolarisation des jeunes gens et nouvelles migrations

Parmi les variables qui déterminent le choix de la migration, se trouve la déscolarisation. Les Xwela du lac Ahémé sont plus enclins à migrer quand ils sont peu scolarisés. D'autres variables existent mais se révèlent souvent non significatives dans le modèle. Pas parce qu'elles ne sont pas sans effet sur la décision de migrer, mais leur influence est souvent cachée soit par celle des variables révélées significatives.

En effet, la déscolarisation des jeunes Xwela ne se fait pas avec la bénédiction des parents. Ceux-ci, même s'ils sont conscients que les conditions de vie de leurs enfants ne sont pas de nature à leur permettre de poursuivre les classes, se mettent toujours en désaccord avec eux quand ils constatent que les enfants ne prennent plus l'école au

sérieux. Cela conduit très souvent à un conflit entre les parents et le jeune déscolarisé qui doit désormais compter sur ses seuls efforts de pêche pour survivre. Les aides éventuelles que lui apportaient des parents émigrés sont coupées. Face à cela, et ne pouvant supporter de voir leurs enfants, désœuvrés en train de parcourir les rues le long des journées, les parents s'organisent, avec l'accord d'un ancien migrant de retour et qui est (souvent) à la recherche de mains d'œuvre, pour amener le jeune déscolarisé. Le bien fondé de la migration lui est expliqué. Et il ne tarde pas à mordre à l'appât ; vu les conditions qui sont les siennes autour du lac Ahémé. L'une des conséquences de la déscolarisation des jeunes est donc la migration sans cesse croissante des bras valides vers les pays étrangers tels que le Congo, le Gabon, la Côte d'Ivoire, etc. où la vie paraît meilleure aux pêcheurs.

3.1.3.2 Recherche de mains d'œuvre par les anciens migrants en migration de retour

Dans les eaux continentales des pays d'accueil, les pêcheurs *Xwela* pratiquent la pêche artisanale. Au sein des différentes communautés de pêche que ces pêcheurs constituent, plus on a de filets, mieux la notoriété est grande et mieux encore on est considéré comme un grand pêcheur. Le nombre d'unité de pêche, c'est-à-dire le nombre de pirogues avec chacune un nombre minimal donné de filets dont dispose le pêcheur, détermine sa capacité financière. Il faut donc multiplier le nombre d'unité de pêche si l'on veut être riche. Ce souci d'accumulation de gains, amène ces pêcheurs à multiplier le nombre d'unité de pêche qu'un seul pêcheur ne peut gérer. Il se crée alors le besoin de mains d'œuvre. Ainsi, en migration de retour, les anciens migrants usent de tous les moyens pour convaincre les parents des jeunes surtout déscolarisés, à leur confier leurs enfants avec qui ils iront dans leur pays de migration. Très souvent, ces anciens migrants manifestent une certaine largesse à l'endroit des parents de ces jeunes, par octroi de cadeaux en nature, d'argent, de visite de courtoisie etc. Chaque visite rendue étant une occasion pour eux de montrer leurs capacités financières même si la réalité est autre. Le jeune qui de son coin observe la façon dont le migrant de retour sort et distribue l'argent, succombe très vite à la proposition de migration qui lui fait surtout que les conditions de vie au village ne lui

étaient pas favorables. Ainsi, la chaîne continue de s'allonger car les jeunes migrants d'aujourd'hui, anciens migrants de demain, utiliseront les mêmes stratégies pour avoir des mains d'œuvres dont ils auront besoin dans les entreprises de pêche artisanale qu'ils auront créées plus tard. Une sorte de sociation (Weber, 1922 : 41) existe entre les migrants et ceux qui sont restés au pays. C'est ce que dit l'enquête A.M.D quand il déclare que :

« Nous sommes obligés de venir chercher les jeunes au village pour nous faire aider dans nos activités de pêche et ceci pour plusieurs raisons. La première, vous ne pouvez pas supporter de voir vos enfants ou ceux de vos frères crouler sous le poids de cette souffrance à laquelle la nature nous soumet à Guézin. La deuxième raison tient de ce que seul, les activités de pêche ne sont pas faciles. Il faut forcément des aides. Et puisque les jeunes eux-mêmes vivaient déjà dans des conditions difficiles, nous trouvons que venir les chercher, est une manière de les aider ». (Donhuinou, 2012).

Le message est clair ; dans le milieu Xwela autour du lac Ahémé, dès qu'on abandonne l'école, il y a de forte chance qu'on se retrouve en migration.

3.2 Migration comme rite de passage des pêcheurs Xwela

3.2.1 Prestige des parents restés au pays

- Envoi d'argent au pays

La théorie des causes cumulatives (Massey et *al.* 1993 ; Massey et *al.* 1998) : Les transferts et les réalisations liés aux « gains de migration », transforment les structures sociales et économiques, augmentent les inégalités de revenus et intensifient le sentiment de privation chez les non-migrants. Les 60% des personnes questionnées affirment que les migrants de leurs familles respectives leur envoient de l'argent pour faire face à leurs besoins. Une fois émigré, le jeune pêcheur aide l'ancien migrant qui l'a amené, dans ses activités de pêche. Il s'agit d'une main forte qu'il prête à cet ancien migrant, désormais son tuteur. Il n'a pas droit à un salaire. C'est un passage nécessaire qu'il doit franchir. Cela lui permettra de devenir aussi un jour un grand pêcheur à qui d'autres jeunes migrants réserveront la même soumission. Son tuteur, comme pour rassurer les parents de ce que le jeune est en de

bonnes mains, leur envoient de temps en temps de l'argent au nom du jeune. Celui-ci est toujours informé avant chaque envoi d'argent à ses parents ; ce qui crée à son niveau une satisfaction et une fierté morale. Satisfaction de savoir qu'au moins pendant une certaine durée, les parents seront à l'abri de la précarité et fierté de se rendre compte qu'il est aussi désormais capable d'aider ses parents dans leurs difficultés. Lui qui, il y a seulement quelques temps était considéré au village comme un perdu ; quelqu'un dont l'avenir est hypothéqué. Il vit cette situation pendant plusieurs années qu'il ne voit d'ailleurs pas passer la plupart des temps.

Reconstruction en matériaux définitifs de l'habitation

Au fur et à mesure que les années passent, et dans le meilleur des cas, le tuteur commence à donner une partie des revenus de la pêche au jeune migrant. Cet argent sera toujours géré par le tuteur. Le jeune migré commence à s'organiser avec l'aide de son tuteur à mettre de l'argent de côté. L'objectif est de reconstruire en matériaux définitifs l'habitation des parents. Ayant la bénédiction de son tuteur, il réussit la plupart des temps. C'est ce que témoignent les chiffres issus du terrain. Les 60% de la population ont affirmé que la construction des maisons en matériaux définitifs à Guézin est le fait de la migration. Dans le cas contraire, après plusieurs années de bénévolat, lorsque le jeune se rend compte que son tuteur ne se soucie pas de son avenir à lui, il le quitte pour rejoindre un autre pêcheur. Cette décision ne se prend pas en un ou en deux ans. Cela crée souvent des conflits entre les deux anciens migrants. Ici, L'endurance et la patience du jeune migrant chez le premier tuteur sont capitales dans la suite du dossier. Ce sont elles qui permettront à l'opinion publique de trancher. Mais, très souvent le jeune finit toujours à être renvoyé au bercail. C'est seulement maintenant qu'il peut s'organiser pour repartir s'il le veut. Cette fois-ci ce sera pour un but bien défini : trouver de l'argent pour refaire la maison des parents en matériaux définitifs. Il s'y met. Cela prend du temps. Mais, peu importe. « *L'essentiel est de réussir un jour car actuellement à Guézin avoir sa maison en matériaux précaires est une honte* » (A.A., 50, Ahouandjogo, migrant de retour du Gabon). Ce sentiment a animé pendant longtemps les Xwela pêcheurs artisans au point où actuellement dans tout Guézin, il ne se trouve que trente (30) habitations en matériaux précaires.

3.2.3 Migration et réalisation de soi

Migration de retour des jeunes gens

Les migrants investissent leurs revenus primordialement dans leur alimentation personnelle, viennent ensuite les aides à la famille restée au village, l'acquisition des moyens de production (filets, barques, pagaies), l'achat de parcelles ou terre cultivable, puis la construction de bâtiments. La plupart des migrants de retour ont affirmé avoir pu construire des bâtiments d'habitation en matériaux définitifs.

Le migrant pêcheur est toujours un membre actif du ménage. Les personnes qui migrent sont souvent des personnes capables de mener des activités permettant aux ménages de diversifier les risques auxquels sont soumis leurs revenus. La migration enlève aux ménages ces membres actifs qui sont les plus susceptibles de contribuer efficacement au bien-être du ménage. Mais, il est préférable de les laisser partir car :

« On ne peut pas rester devant cette souffrance quand on sait qu'en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Congo, on a des gens chez qui on peut rester pour pratiquer la pêche avec moins d'effort et s'en sortir avec plus de revenus. Personne ne refuse de manger (dugbe) la vie. Comme nos gouvernants ne pensent pas à nous les pêcheurs artisans, nous préférons aller vers les autres qui quoiqu'on dise nous acceptent chez eux. » (Zinkpanou, 2012).

Les jeunes en migration de retour, représentent pour ceux qui sont restés au village, des exemples à suivre. Car, ne serait-ce que pendant les premières semaines de leur retour, ils paraissent différents non seulement dans leurs habillements, mais aussi dans leurs comportements, surtout qu'ils reviennent souvent avec un minimum de moyen financier qui leur permet de passer un certain temps avant de redevenir ce qu'ils étaient avant leur voyage ; de se retrouver démunis d'argent.

Il est important de souligner ici que dans le cadre de la migration internationale surtout, les cas de décès des migrants de retour et des migrants non récent sont fréquents (environ 75% des personnes enquêtées ont répondu avoir perdu au moins un membre de leur famille élargie suite à une maladie contractée lors d'une migration).

Réalisation de soi des jeunes en migration de retour

Lorsqu'un migrant revient, tout le village sait que tel est de retour. Il va saluer des parents restés au village, des proches, des amis. Pendant ce temps, il est lui est demandé s'il "bien rentré". "Bien rentré" ici suppose surtout, avec les mains lourdes d'argent. Et il doit le démontrer à travers ses réalisations pendant son séjour. Construction de maison, achat de parcelles, célébration de mariage etc. Des fois, sur son instruction, les démarches commencent avant même qu'il ne revienne. Il envoie de l'argent à ses proches pour la cause. Ainsi, le jeune qui hier était la risée de tout le village, est devenu un homme responsable, capable de faire face à des situations de vie, nécessitant des dépenses financières. Il est devenu homme à part entière. La vie lui paraît désormais facile. Des fois, ceux à qui il envoie l'argent, s'ils ne sont pas de bonne foi, mettent tout en œuvre pour profiter de lui, le détournant ainsi de ses projets. Dès que l'argent tombe dans leurs mains, ceux-là qu'il convient ici d'appeler les courtiers n'hésitent pas à en détourner une bonne partie, créant ainsi du tord à ce migrant qui leur a envoyé l'argent pour des fins bien précises. Des femmes qui étaient entre temps contactées avant même qu'il ne revienne, lui sont proposées. Il devient tout de suite polygame s'il n'y prend garde. D'autres fois, cela se passe bien. Les courtiers gèrent à bon échéant cet argent. Ils prodiguent de sages conseils aux migrants, tiennent des carnets de compte et informent régulièrement les migrants de l'évolution des travaux. Les plus avertis amènent les migrants qui leur ont fait confiance à multiplier des réalisations de biens (achat de parcelles, construction des chambres à louer, achat de taxi moto, achat de véhicule pouvant servir de transport des biens et des personnes etc.). Mais ceux ayant cette chance ne font pas légion. On les trouve surtout parmi ceux qui reviennent plus fréquemment et donc qui sont des patrons d'entreprise de pêche où ils utilisent des jeunes gens qu'ils viennent chercher au pays.

Chapitre 4 : Gouvernance du lac Ahémé et migration

4.1 Exposé des résultats

4.1.1 Impacts de la migration sur les conditions de pêche des Xwela.

4.1.1.1 Renforcement de l'utilisation des moyens prohibés de pêche

Les eaux des pays d'accueil des pêcheurs Xwela du lac Ahémé sont souvent des eaux profondes dont le débit d'écoulement ne favorise pas toujours certaines pêches (acadja par exemple). Ce débit amène les pêcheurs à utiliser certains moyens de pêche qui ne laissent aucun poisson au passage si ce ne sont des fretins du fait des mailles des filets utilisés. Les acteurs Xwela, en migration de retour et face à la rareté des produits halieutiques font usage de ces moyens de pêche, tout en réduisant le maillage des filets. L'exemple de la technique de pêche dite "Gbagbalulu" et dont une photo est faite ci-dessous en est une illustration.



Photo 1 : Filet "Gbagbalulu",

Cliché Tossou, 2012

La forme géométrique de cette technique de pêche, montre toute sa capacité de ravage. Le filet "gbagbalulu" a la forme d'un entonnoir dont la partie effilée constitue un véritable labyrinthe pour les poissons. Ils y entrent facilement mais la probabilité pour qu'ils en ressortent, à défaut d'être nulle, est très faible. Tout ce qui y entre y

reste surtout que le souci d'avoir forcément des captures amène les pêcheurs Xwela à utiliser des mailles de filet que même les fretins ne parviennent pas à traverser. La photo ci-dessous donne l'image de l'une des mailles de filet que les pêcheurs utilisent actuellement pour la confession de ce moyen redoutable de pêche dans le lac Ahémé :



Photo 2 : Maille de filet utilisé pour la confession de "Gbagbalulu" dans le lac Ahémé

Cliché Tossou, 2012

Les captures de crevettes, des crabes, des poissons quelques soit le type, se font à l'aide de ces filets ayant la forme d'un entonnoir dont le bout effilé dispose d'un sac à maille très réduite où vient se poser et se déposer toute sorte de capture

Les pêcheurs utilisent des méthodes et des engins de pêche prohibés caractérisés par des filets à mailles très fines (inférieures à 10 mm) qui capturent les crevettes en-dessous de leur taille de première maturité sexuelle.



Photo 3 : Penaeus notialis

Cliché Tossou, 2012

La diminution des prises totales de crevettes qui accroît considérablement l'effort des pêches, s'expliquerait entre autres par l'utilisation des engins non sélectifs et des méthodes qui ne favorisent pas la préservation de la ressource halieutique. Ces

techniques de pêche sont importées de l'extérieur. C'est que nous dit le verbatim suivant.

« Ce sont des pêcheurs Xwela et Xwla qui les ont expérimentées dans les lagunes de la Côte d'Ivoire pour la première fois. L'expérience a été concluante. Si personne ne décrit cette technique de pêche en Côte- d'Ivoire, c'est que là-bas, vous ne pouvez pas utiliser des maillages que nous utilisons ici du fait de l'intolérance des agents des eaux et forêts » (Donhuinou, 2012).

Cet acteur, ancien migrant et utilisateur de "Gbagbalulu" est conscient de ce que cela participe de l'appauvrissement rapide du lac. Pour en remédier, il urge de définir une politique multisectorielle de développement de la zone tout en faisant participer directement les communautés. Ces dernières, de part leur organisation sociale de pêche, peuvent œuvrer à la protection adéquate des ressources contre leur exploitation abusive. C'est ce que propose l'interviewé A.A.I : 50 lorsqu'il estime que:

« Le gouvernement béninois doit prendre ses responsabilités. Eux, ils se partagent à chaque fin du mois l'argent du pays. Nous, nous n'avons que notre peau à vendre avant de manger. Normalement, les gouvernants doivent penser au dragage de ce lac. Malheureusement ce n'est pas leur souci. Mais, ils oublient que c'est ce lac qui a permis d'envoyer à l'école, dans le bon vieux temps bon nombre de cadres Xwela que l'Etat béninois utilise aujourd'hui dans ses administrations » (Donhuinou, 2012).

4.1.1 Comportements hybrides

L'expérience que les migrants accumulent dans les pays d'accueil est susceptible de modifier, dans les communautés d'origine, les perceptions et les valeurs, en créant ce que Schoorl et Col. (2000) appelle une "véritable culture de la migration". Il arrive qu'au retour, les migrants adoptent des comportements qu'on pense qu'ils n'auraient jamais adoptés s'ils étaient restés au village au sein de la communauté de base. Disposant de moyens surtout financier, les migrants commettent très souvent l'adultère avec des femmes mariées dont les époux n'ont pas suffisamment de moyens ou dont les époux sont en migration sans retour depuis des années. « Les migrants reviennent avec des comportements que les Xwela ne connaissaient pas dans leurs villages ». C'est que semble dire l'interviewé A.M.D lorsqu'il déclare,

« Attendez, avant à Guézin ici, nous entendions parler de la drogue. Personne ne fumait la drogue à Guézin. En tout cas ça ne courait pas les rues. D'ailleurs tu ne peux pas le faire ; car en pensant seulement au sort que les vieux du village vont te réserver, toi-même, tu sauras s'il faut fumer ou pas. L'enfant Xwela était à l'abri de ces stupéfiants. Mais, aujourd'hui la drogue est devenue comme le gari ou le petit pain, c'est-à-dire du biscuit que les jeunes enfants prennent quand ils veulent et ce, pour faire du désordre. Quand ils finissent de fumer, ils ne distinguent plus les personnes âgées des autres. Ils mélangent tout le monde et on vit dans ce désordre que nous ont amené les voyages » (Donhuinou, 2012).

Pour les Xwela les migrations ont créé plus de tord que de bien. Le drogué ne fait rien de bon. Il est capable de tous les vices. C'est ce que dit V.M en ces termes :

« Avant, lorsque quelque chose se passe à Guézin, les auteurs sont toujours arrêtés car il n'y a qu'une seule entrée qui conduit ici. Les malfaiteurs ne bénéficiaient jamais de la complicité de l'intérieur. Voilà pourquoi ils sont toujours appréhendés. Cela fait que les voleurs avaient même peur de venir « travailler » à Guézin. Mais, aujourd'hui, avec les drogués que nous a fabriqués la migration, nous ne pouvons jurer de rien ; car la poule a dit qu'elle ne peut même pas compter sur l'œuf à plus forte raison sur son poussin » (Zinkpanou, 2012).

La migration transforme donc les gens et leur fait acquérir d'autres comportements qui sont souvent qualifiés, à tord ou à raison dimportés.

Responsabilité de l'état central dans la dégradation du lac Ahémé

Ici, il sera question dans un premier temps, de faire l'historique de la gestion du lac Ahémé aux temps où la chefferie traditionnelle détenait encore un pouvoir de coercition sur l'ensemble des communautés exerçant les activités de pêche sur ce lac et ensuite, ressortir ce qui, venant de l'Etat central, a conduit à la disparition de cet ordre sacré.

4.1.3.1 Crise de l'autorité autour du lac Ahémé

« Dans leur fuite, certains des Xwela parvinrent à Guézin, au débouché du lac dans le chenal de l'Aho et furent à l'origine d'une importante chefferie, celle des Zounon, dont l'autorité, surtout religieuse sur les Xwela s'accroissait à mesure que s'éteignait celle, politique, des souverains rescapés de Sahé et établis à Mitɔgbodji » (Pliya, 1966 : 527). Guézin, du fait de l'étendue de l'autorité des chefs Zounon, représentait la capitale du lac Ahémé. C'est là où toutes les décisions relatives à la gestion de ce lac et à la vie de la communauté Xwela qui y vit, sont prises. Les chefs Zounon détenaient un pouvoir tant religieux que

politique. Dans l'exercice de son pouvoir, ZOUNON se faisait assister de quelques notables.

Le système traditionnel de gestion du lac Ahémé trouvait donc son efficacité dans l'influence des chefs féticheurs sur la gouvernance de ce lac. Pour dame (H.A), *« Lorsque vous savez qu'autour du Roi ZOUNON se trouvent concentrés tous les grands sorciers du lac, on n'a pas besoin de vous sensibiliser avant que vous ne respectiez les décisions de ce Roi. En tous cas, c'est seulement lorsque quelqu'un veut qu'on le mange cru qu'il enfreint aux interdits établis par ZOUNON »* (Gbadou, 2012).

Le lac Ahémé et la région côtière adjacente en effet constituent une pêcherie qui, très longtemps, a été sous le contrôle effectif des chefs fétichistes divins dont les plus célèbres sont les "Zounon" de Guézin appuyés dans l'exercice de leurs fonctions par les "Kpohon-sinto" de Sèhomi, "Toho-non" de Bopa et les "Dagbohousou-non" de Houédjro. Ils ont tous veillé à l'exploitation judicieuse des forêts, des cours d'eau et des terres (Pognon, 1971).

Le pouvoir de décision de ces chefs concernait les aspects économiques, culturels, moraux et sociaux de la communauté des pêcheurs. Les consignes données et les interdictions avaient force de loi et étaient par conséquent strictement respectées au risque de subir les représailles découlant des infractions.

Depuis le règne à Guézin du tout premier chef fétichiste ZOUNON Dah-KLOUSSE de 1728 à 1738 jusqu'à celui de ZOUNON Sèdozan (1904-1946), le lac Ahémé était gouverné à partir d'un certain nombre de mesures qui caractérisent la gestion traditionnelle des biens communs.

Ainsi, des consignes devant régir les comportements et attitudes à avoir face au lac Ahémé, étaient dictées par les différents chefs ZOUNON qui en assuraient la réussite, grâce à une organisation mise en place par la chefferie et qui favorisait l'information et l'adhésion des acteurs et surtout à la prise en compte de certaines pratiques endogènes. C'est donc une gouvernance du type "botton-up" du lac Ahémé que faisaient les chefs ZOUNON. Aussi, des mesures d'interdiction annuelle de pêche pendant sept (07) jours consécutifs ont toujours favorisé le maintien de l'équilibre

entre l'accroissement de la population et l'exploitation du capital halieutique. De part leur haute autorité, les chefs coutumiers ont été des hommes saints et redoutés du milieu traditionnel des pêcheurs. *Les plus célèbres étaient les chefs Zounon de Guézin et Dagbo-Hounon de Ouidah, dont les interdictions avaient force de loi et ont réglementé durant le temps, l'exploitation des forêts* (Pognon : 1971). En leurs temps de règne, ces chefs avaient déclaré certaines zones lacustres sacrées et réservées uniquement aux manifestations ancestrales. Elles étaient interdites aux activités de pêche. En outre, ils procèdent à des fermetures périodiques de pêches dans les lagunes côtières qui offraient de très favorables conditions de reproduction ou de grossissement à certaines espèces marines (crevettes, mugilidae, etc.). ZOUNON contrôlait l'ouverture et la fermeture de l'embouchure du fleuve Mono qui constituait un véritable patrimoine hydraulique et touristique du pays.

Signalons que d'autres mesures d'interdiction de pêche plus drastiques, celles-là de deux (02) semaines au moins intervenaient après une série de sacrifices visant à repeupler le lac lorsqu'on constate un appauvrissement en ressources halieutiques de ce dernier.

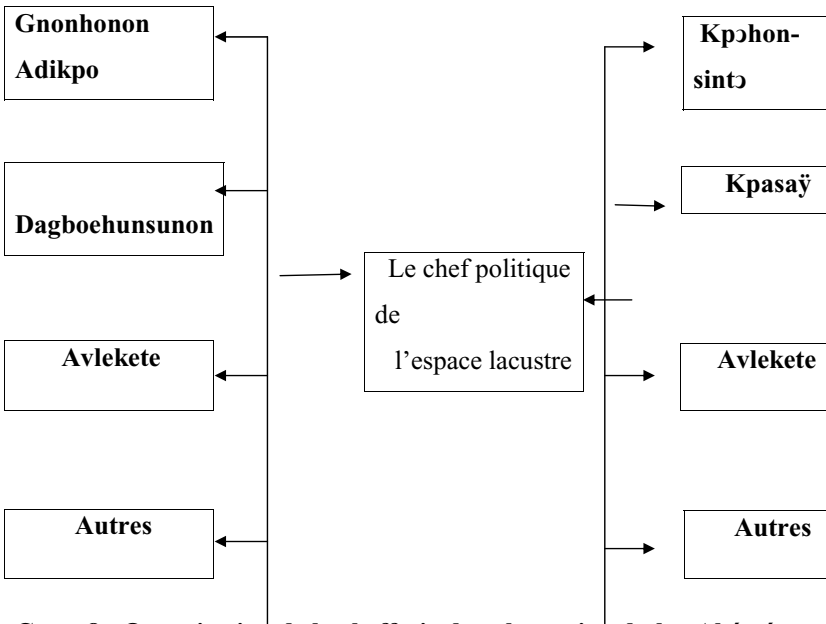
Le lac Ahémé était donc sous l'autorité du chef ZOUNON qui trouvait sa légitimité dans le respect de certaines divinités autour de ce lac. Cette gouvernance reposait sur le positionnement de ces divinités autour du lac.

En effet, il existait au Bénin, en l'occurrence chez les Xwela et les Xwla, un certain nombre de divinités dont les attributions et les cultes couvraient la vie des pêcheurs artisanaux au moins jusqu'aux années 70. Entre autres nous citerons par ordre hiérarchique les divinités suivantes (Pliya : 1980):

- Le python, totem des Xwela, qui représente les typhons et les naufrages en mer ;
- La mer, qui est vénérée par les Xwla comme Dieu suprême, et à qui chaque année un bœuf est offert pour demander du poisson et quelque fois la pluie ;
- Avlékété, un vodoun réputé et célèbre dans la zone littorale, agite les vagues marines, provoque les tourbillons et les naufrages (Falcon : 1970).

A partir de nos activités de terrain, il est à remarquer que l'espace lacustre Ahémé est abrité par une multitude de divinités qui structurent les relations sociales et modèlent les comportements.

Sur les deux rives, il existe un pouvoir local polycéphale incarné par l'autorité du chef politique ZOUNON, cogéré par les chefs religieux et dépendant de diverses divinités de la région. Le schéma suivant résume l'essentiel de cette structuration :



Carte 8 : Organisation de la chefferie dans la gestion du lac Ahémé

Toutes ces mesures de gestion traditionnelle du lac ont commencé à chanceler à partir de l'année 1970 du fait de l'implication de l'Etat central dans la gestion de ce lac. C'est ce que déclare Monsieur H.T.F. lorsqu'il dit :

« Depuis les années 1970, on constate une crise d'autorité autour du lac Ahémé. L'administration coloniale d'abord et postcoloniale par la suite ont largement contribué à l'affaiblissement de l'autorité des chefs traditionnels par l'implantation (imposition) d'une structure centralisée de

gestion. Dès lors, le désordre s'installe dans l'exploitation des pêcheries, exactement comme ce qui a été noté dans la gestion des forêts et terres » (Zinkpanou, 2012)

4.1.3.2 Mutisme de l'Etat central face au non respect des textes de loi en vigueur

Il existe au Bénin, un cadre institutionnel et juridique de la pratique des pêches. D'une manière générale, l'administration des pêches au Bénin relève de la Direction des pêches, une structure technique sous tutelle du Ministère de l'Agriculture de l'élevage et de la Pêche (MAEP). La direction a pour mission, conformément à l'arrêté 0030/MDR/DC/CC/CP du 13-01-1992 portant attribution, organisation et fonctionnement de la direction des pêches de déterminer les conditions technico économiques de développement des productions halieutiques et de suivre leur mise en place.

Pour ce faire, elle est représentée « entre autres », par un service de contrôle et suivi des produits de la pêche qui contribue à la définition des méthodologies à appliquer dans les activités de pêche,

La direction est appuyée sur le terrain par les CARDER. Dans l'exécution de sa mission, le service de la pêche maritime est doté des textes réglementaires suivants : (Différents textes, lois, ordonnance décrets et arrêtés) ont existé et existent encore dans ce domaine. Il s'agit entre autres, des textes ci-après :

- L'ordonnance n° 20/PR/MDRC/SP du 24-04-1966, portant réglementation générale de la pêche dans les eaux continentales du Dahomey ;
- Décret n° 183/PR/MDR du 25-24-1966, portant application de l'ordonnance relative à la réglementation générale de la pêche dans les eaux continentales du Dahomey ;
- L'arrêté interministériel n° 175/92/MDR/MISAT/DCAB/SA du 25-11-1992, portant réglementation des moyens de pêche dans le lac Ahémé et les lagunes côtières de Ouidah et de Grand-Popo ;
- L'arrêté n° 069/MDR/DC/CC/CP du 12-03-1997, portant réglementation de la pêche sur le complexe Couffo-lac Ahémé- Chenal Aho- lagune Côtière ;

- L'arrêté interministériel n° 312/92/MDR/MISAT/DCAB/CC/CP du 11-09-1997, portant institution, organisation, attribution et fonctionnement des comités et conseils de pêche en République du Bénin.

Le respect des dispositions de ces textes sur le terrain demeure encore une profonde réflexion qui interpelle l'administration des pêches, les pouvoirs centraux et les chefs traditionnels ; car en faisant respecter ces textes, cela peut contribuer à la limitation du désordre qui est observé aujourd'hui sur le terrain. Toute chose qui participe de la bonne gouvernance du lac et donc à la réduction des dépôts dus au dépeuplement du lac Ahémé.

Malgré la pertinence de ces textes de loi, il est constaté sur ce lac que l'usage est fait de certain nombre de moyens de pêche interdits sans que l'Etat central qui doit permettre à la force de rester à la loi ne réagisse. Ce mutisme selon la quasi-totalité des enquêtés est dû à la politisation à outrance des questions touchant la gouvernance du lac Ahémé. En témoigne ce verbatim de Monsieur A.T.B. qui déclare:

« Lorsque'une grande personne prend l'habitude de manger du haricot avec les enfants, ceux-ci finissent toujours à lui présenter des excréments du mouton en lieu et place du haricot ; lorsque l'Etat se prostitue au vu et au su des enfants, ceux-ci sont en droit de lui faire manger les excréments à la place du haricot. C'est ceux qui devraient être les garants de nos lois qui viennent, nuitamment, surtout en temps de campagnes électorales, promettre ciel et terre aux populations. Pourvu que celles-ci leur accordent les suffrages dont ils ont besoin. Cela explique l'incapacité dans laquelle ils se retrouvent quand il s'agit de prendre des décisions courageuses pour faire respecter la loi sur le lac Ahémé. Faites un tour sur ce lac, vous allez vous rendre compte qu'il n'y a plus de place où les pêcheurs à épervier par exemple peuvent jeter leurs filets. Et quand face et cette situation, qu'il convient de qualifier de dramatique, certains élus de la Nation déclarent à visage découvert "que celui qui peut enlever les acadja de ce lac n'est pas encore né", on comprend qu'au Bénin, la politique a pris le pas, même sur la raison ». (A.T.B, 52, Ingénieur des eaux, 2012)

D'une manière générale, la gestion traditionnelle de pêche est basée, en terme strictement économique, sur peu de fondement rationnel pouvant faciliter la

collaboration avec les institutions administratives afin de disposer et de gérer des informations devant servir de bases fiables à l'élaboration d'une politique d'aménagement et de réglementation. Le maillage minimum pour chaque engin autos, le nombre de pêcheurs actifs, les taxes sur embarcation ou les amendes à la pêche illicite et la collecte des données statistiques de pêche ne sont pas adéquatement traités par les méthodes rationnelles de gestion. Il y avait un manque total d'interaction, d'outils et de support communs de gestion à la structure traditionnelle et à celle administrative. C'était une gestion informelle basée sur des connaissances empiriques et des règles traditionnelles. De même, elle était rarement soutenue par les structures gouvernementales. Ainsi, les actions de réglementation entreprises par les chefs locaux étaient parfois contredites par les décisions administratives. Sous prétexte « *"du droit de travail à chaque travailleur"*, les contre ordres de l'institution publique venaient perturber la clôture saisonnière des pêcheries décrétée par le pontife divin » (Jorion : 1985). En conséquence, la gestion efficace était parfois freinée pour des raisons de conflits d'autorité et de responsabilisant qui ne font que plonger le lac dans un état d'appauvrissement qui en retour provoque le départ des jeunes gens.

« Face à cette situation, les populations riveraines se sont réunies à "Mitogbodji" en 1990 pour décréter l'interdiction systématique de l'exploitation du lac du samedi au dimanche soit une durée de 24 heures. En outre, elles s'étaient promis le contrôle régulier des engins de pêche afin de réduire l'utilisation abusive de filets aux mailles très étroites. Mais force est de constater qu'aucune de ces mesures ne régit actuellement le lac Ahémé et la zone côtière adjacente à cause des intérêts divergents des pêcheurs et de l'influence extérieure qu'elle soit politique ou technocratique » (Zinkpanou, 2012).

Cette situation de conflit entre les représentants des acteurs pêcheurs et les autorités gouvernementales n'est pas propre au Bénin. *« Elle fut observée également aux Etats- Unis où les associations des pêcheurs du Texas étaient farouchement confrontées à la résistance des autorités du gouvernement fédéral au moment des restrictions à la pêche crevettière par des règles informelles »* (Johnson et al, 1982). L'Etat doit en tenir compte en mettant sur place une commission de gestion des problèmes du lac. Ladite commission devant être

animée par les acteurs locaux apolitiques. Cela permettrait une gestion plus efficace des conflits et une négociation plus facile avec le pouvoir central.

4.2 Analyse des résultats

Usages sociales et culturelles de la migration des Xwela du lac Ahémé

Les populations Xwela du lac Ahémé sont essentiellement des pêcheurs. Vivant autour de ce lac, ils savent tous pratiquer la pêche. Le lac constitue pour eux le principal lieu d'exercice de leurs activités. Mais, en dehors de ce que le lac Ahémé, comme tout lac est une ressource renouvelable, les acteurs pêcheurs, ceux là même qui ont intérêt à ce que ce lac leur permette durablement de subvenir à leurs besoins vitaux contribuent largement à son encombrement, le précipitant ainsi dans un état de dégradation qui provoque l'émigration.

En effet prétextant d'une certaine légitimité, certains acteurs se réclamant de la lignée des chefs ZOUNON pratiquent le "xha", une embuscade qui consiste à barrer le passage sur plusieurs mètres aux animaux aquatiques. L'utilisation de ce moyen de pêche est pourtant interdite par les textes en vigueur dans la République. La photo ci-dessous en donne une idée.



Photo 4 : Xha, un moyen de dégradation des frayères et des couloirs de migration

Cliché TOSSOU, 2012

Constatant que l'Etat ne sanctionne pas les utilisateurs de ces moyens prohibés, d'autres acteurs encombrement le lac Ahémé avec d'autres moyens redoutables de pêche. Pour la plupart, ces moyens sont fabriqués à partir des branchages coupés le

long du lac ce qui participe de la dévastation des berges. Ces branchages restent dans le lac, s'y décomposent et constituent un sédiment qui ne fait que diminuer la profondeur du lac toute chose qui participe de son appauvrissement. La photo ci-dessous donne une idée des acadja.



Photo 5 : Vue superficielle d'un acadja dans le lac Ahémé

Cliché TOSSOU, 2012

L'introduction des pars à branchages « acadja » dans les lacs et lagunes dont l'objectif était de créer des frayères artificielles expérimentales et, par la suite, d'organiser les pêcheurs pour qu'ils en installent d'autres qui ne seront pas pêchées, constituent une source de conflits. En effet, de ces «acadja» qui auraient mûri au bout de 8 à 12 mois, une importante faune serait libérée en eau libre pour la pêche. Mais, à peine les pêcheurs ont-ils constaté l'abondance des prises dans les installations, qu'ils ont commencé à en implanter partout et de façon anarchique. Certains pêcheurs y ont taillé des quartiers au détriment des autres, empêchant même les pratiques de pêche en groupe et en perturbant par ailleurs la navigation sur les plans d'eau.

Ainsi se développent des intérêts contradictoires, sources des conflits périodiques. Cette technique d'élevage extensif par excellence est transformée en piège qui a appauvri davantage les lacs et lagunes. La prolifération des «acadja» a ouvert la voie à une vaste opération de déforestation des berges, avec pour cible principale, les mangroves. La photo ci-dessous en est une illustration.



**Photo 6 : Coupe des mangroves *Rhizophore racemosa*
Cliché TOSSOU, 2012**

Les riverains situés au Nord-Est du lac Ahémé, sont plus passionnés pour cette pratique de pêche que les populations situées plus au Sud, qui d'ailleurs la combattent. Ce qui constitue une source de confrontations.

D'autres conflits sont nés de l'utilisation des techniques et engins dont les plus redoutables sont «dubu-dubui» et «djetowle» (en langue locale) et de l'utilisation des barrages à nasses décrits plus haut, appelés "xha" le long du chenal Aho et du pont de Guézin d'une part et des filets entonnoirs appelés « Gbagbalulu » d'autre part. Ces moyens empêchent les produits marins de remonter vers les localités plus en amont des lacs et lagunes. Cette pratique ne profite qu'à une minorité de pêcheurs. Les mesures proposées pour une exploitation rationnelle des plans d'eau du Sud-Bénin étant très peu respectées, les populations riveraines révoltées s'organisent pour procéder à l'enlèvement de ces engins prohibés. Ceci entraîne souvent des affrontements entre les populations riveraines d'un même plan d'eau, occasionnant souvent des blessures graves, voire des tueries. Les manifestations du conflit s'étendent largement aux aspects de la vie sociale, économique et culturelle des populations concernées. La méfiance, voire l'hostilité se développe. La libre circulation sur les plans d'eau et les déplacements entre villages sont entravés.

4.2.2 Appauvrissement accéléré du lac Ahémé

L'état de dégradation qu'on observe aujourd'hui au niveau du lac Ahémé peut s'expliquer par la disparition de la chefferie traditionnelle autour de ce lac.

« Le lac Ahémé est un fétiche qui nécessite des rituels de façon périodique. ZOUNON était celui qui est chargé de procéder à ces rituels. L'organisation politique de la chefferie à Guézin permettait à ce chef de s'entourer des chefs féticheurs dont les seules présences au lieu des cérémonies suffisaient pour que les populations observent religieusement les interdits ». (Dohi, 2012).

Ces cérémonies débouchaient le plus souvent sur plusieurs jours d'interdiction de pêche. Cela permettait la croissance et la reproduction des produits halieutiques. Ainsi, de façon périodique, l'occasion est donnée aux poissons toutes espèces confondues de se sentir en paix, de se promener dans le lac, de croître et de se reproduire. La disparition de la chefferie traditionnelle avec toutes ses mesures de gestion, précipite le lac dans un appauvrissement accéléré qui devient inquiétant au jour le jour.

Gouvernance du lac Ahémé, facteur limitatif de la migration des pêcheurs

Xwela

4.2.3.1 Approche institutionnaliste de la gouvernance du lac Ahémé, clé de voûte de la limitation des phénomènes migratoires autour de ce lac

La participation des communautés au processus de la gouvernance du lac Ahémé constitue un avantage de la structure traditionnelle et participe de la limitation des phénomènes migratoires autour du lac Ahémé.

Entreprise familiale, la pêche domestique a fait au temps des chefs ZOUNON, l'objet d'une politique en terme de réglementation de la vie des pêcheurs artisanaux qui se trouvent unis grâce à leur croyance divine. Il n'y a pas d'esprit de différenciation entre les pêcheurs. Les schémas sociaux et culturels ont été tissés en relation étroite avec les activités de pêche. Au temps des chefs féticheurs, les témoignages des faits (récits) ont existé pour approuver l'efficacité de la structure locale de gestion : les gens ayant enfreint aux lois étaient montrés du doigt, la capture

en termes de la régularité du paiement des tontines et de réalisations annuelles des pêcheurs appréciait l'importance. Tout cela amenait les pêcheurs à se mettre en tête que le respect du lac va dans leurs intérêts. Mais, aujourd'hui, ces pressions n'existent plus. Le sauve qui peut s'est installé ; l'irrespect aussi. « *Comment voulez-vous qu'avec cette prolifération des religions importées, les jeunes qui se disent chrétiens respectent des décisions prises par des chefs féticheurs dans des couvents ? La plaie est vraiment profonde et on ne saurait la curer avec n'importe quelle effusion* » (Donhuinou, 2012).

L'effort de pêche et la prise par unité d'effort étaient strictement contrôlés par les adeptes du chef. La réglementation empêchait la destruction des habitats et des stocks halieutiques. Elle a contribué au maintien d'emplis dans les villages tout en réduisant l'exode massif des artisans vers les grandes villes où leur migration vers d'autres pays dont le Gabon, le Congo ou la Côte d'Ivoire dipsomanes d'importantes ressources de pêche.

4.2.3.2 Conscience citoyenne des populations dans la gestion du lac Ahémé

C'est celle qui est plus proche des communautés de pêcheurs et élargie à toutes les collectivités des artisans. Elle était basée sur les pratiques coutumières. Ses normes sur la gestion de la pêche artisanale ont été des règles non écrites et avaient un caractère obligatoire pour toutes les communautés de pêcheurs artisanaux. L'information du public était assurée par le messenger du roi qui avec son gong faisait passer le message du jour à la population.

La structure traditionnelle disposait en outre de systèmes de formation et de communication très performants. Chaque signe, mot ou chaque phrase en parabole est compris(e) par celui à qui il (elle) est spécifiquement adressé (e). Systématiquement et sur une longue portée, tout le réseau est connecté pour répondre adéquatement aux messages de l'ordre du jour : c'est un système dynamique d'organisation au sein duquel les coûts d'information, de suivi et de contrôle des activités de pêche étaient moindres et supportés par toute la communauté de pêcheurs.

CONCLUSION

Le lac Ahémé est une ressource naturelle qui doit permettre aux populations riveraines de faire face à leurs besoins fondamentaux. Si pendant longtemps, ce lac a pu jouer le rôle de poumon économique des populations lacustres, en permettant aux pêcheurs de vivre sans grandes difficultés, force est de constater que des problèmes de pêche se posent aujourd'hui avec acuité et demandent que des réflexions soient réellement menées. En effet, ce lac se trouve de nos jours dans une situation de surpêche due à plusieurs facteurs parmi lesquels :

- l'augmentation de la population des pêcheurs qui croît à un rythme exponentiel pendant que les ressources halieutiques s'amenuisent au jour le jour ;
- la crise (disparition) de l'autorité autour du lac Ahémé qui autrefois était gouverné de mains de fer par la chefferie traditionnelle ;
- le mutisme de l'Etat central face aux multiples violations de la réglementation en vigueur en République du Bénin en ce qui concerne les activités de pêche artisanale.

De tous ces facteurs, celui qui explique le mieux la situation actuelle du lac Ahémé est lié à la manière dont ce lac est gouverné. L'augmentation démographique apparaît comme l'un des facteurs qui, bien géré, peut au contraire augmenter les chances de nos populations dans leurs activités de pêche.

Cette situation de surpêche plonge la plupart des pêcheurs artisans, parmi lesquels les Xwela de Guézin, dans une précarité qui les détermine très souvent à la migration externe. Ce phénomène a commencé à prendre de l'ampleur depuis les années 1960 et apparaît désormais, dans le milieu Ahémé, comme une étape obligatoire que les pêcheurs Xwela sont appelés à franchir pour assurer leur survie. Aujourd'hui, les efforts de pêche dans ce lac sont tellement importants que les pêcheurs, lassés, n'hésitent pas à prendre le chemin de l'extérieur dans le souci d'aller chercher de quoi se nourrir et faire face aux besoins de leurs familles. Et puisque dans les mêmes conditions, les faits se répètent, il y a des chances que les conditions de pêche s'amenuisent aussi un jour dans la plupart des pays d'accueil de nos compatriotes si ce n'est pas encore le cas ; surtout que la plupart de ceux-ci reviennent de nos jours déçus de leur migration parce que n'ayant pas réussi à accomplir même pas la moitié

de leur rêve. Toutefois, la différence entre le cas du lac Ahémé et celui des lacs des pays d'accueil de nos compatriotes est que ces pays procèdent régulièrement au dragage de leurs lacs qui d'ailleurs, pour la plupart, sont en contact direct avec la mer. Les embouchures sont en effet maintenues ouvertes du fait des digues érigées pour empêcher l'ensablement. Grand-Lahou, Vridi et San Pedro en Côte d'Ivoire, Kogbomè à Pointe-Noire au Congo Brazzaville, Port-Gentil au Gabon sont autant d'exemples de cette expérience qui montre qu'une attention particulière doit être accordée à nos lacs si l'on veut dynamiser la pêche artisanale et la mettre efficacement au service du développement local. Ce contact permet un écoulement plus facile des eaux avec un débit permettant à la mer de nourrir le lac. La pêche artisanale peut retrouver ses lettres de noblesse dans le lac Ahémé si l'on prend des dispositions adéquates. Celles-ci passent par le triple plan éducationnel, institutionnel et pénal.

Au plan éducationnel, une campagne de sensibilisation est nécessaire pour amener les pêcheurs artisans à comprendre que leur survie dépend de la bonne utilisation de ce lac qui doit être considéré aussi bien comme un bien commun que comme personnel.

Au plan institutionnel, des textes de loi sont à prendre par les parlementaires pour compléter les insuffisances de ceux existant déjà afin de les actualiser et de les rendre publics. Cela permettra aux populations de pêcheurs de savoir désormais que l'incivisme ou les comportements malsains autour de nos lacs en général et du lac Ahémé en particulier sont passibles d'une peine qu'on prendra soin de leur expliquer.

Sur le plan pénal, les agents de l'Etat, chargés de l'application des lois, doivent redoubler d'effort pour que force reste à la loi autour de nos eaux.

Ces mesures peuvent permettre à nos lacs de nourrir leurs exploitants ; toute chose qui limiterait la migration des bras valides de nos villages vers d'autres lieux qui ne leur sont pas toujours favorables et avec corrélativement la régression de la misère dont sont sujettes nos populations riveraines. Le lac Ahémé étant une ressource naturelle, il ne permettra pas aux populations riveraines de jouir pleinement de lui si les acteurs qui l'exploitent ne prennent garde. L'avenir des populations riveraines et celui des générations futures en dépendent.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- ABE (2001), Cadre de gestion des risques environnementaux : Projet de gestion communautaire de la diversité côtière marine du Bénin, (Version final, avril 2011)
- 2- AGBANDJI L., (2011), Participation des communautés au développement local à Abomey : quels problèmes de développement ? Mémoire de recherche, DEA, EDP/FLASH/UAC, 102p.
- 3- ALLADATIN Judicaël, (2011), Pauvreté, recherche d'un mieux être et migration : cas des communautés de marins artisans pêcheurs au Sud-ouest du Bénin, mémoire online 176p.
- 4- AMOUSSOU E., (2010), Variabilité pluviométrique et dynamique hydro-sédimentaire du bassin-versant du complexe fluvio-lagunaire Mono-Ahémé-Couffo (Afrique de l'Ouest), Thèse de Doctorat, 313p.
- 5- AMOUZOU Essè, (2009), Pourquoi la pauvreté s'aggrave-t-elle en Afrique noire ?, L'Harmattan, 221p.
- 6- ATAHOUET G.N. ((2004), Les IST/VIH/SIDA dans communautés de pêche, in bulletin PMEDP no 17-18
- 7- ATTI-MAMA C. (2006), La migration des pêcheurs au Bénin, PMEDP, projet pilote2 « aménagement participatif des pêches en zone côtière »
- 8- AYEMONA P. et al, (2001), « la famille et les défis du développement au Bénin », Cotonou, COPEF, 323p
- 9- BASLE/ M., Cahiers économiques de Bretagne-No 2/2000, Evaluation des politiques publiques et gouvernance à différents niveaux de gouvernance*
* Conférence prononcée lors de la séance inaugurale du colloque de la société française de l'évaluation, colloque qui s'est tenue à Rennes le 15 et le 16 juin 2000 ;
- 10- BASSETT, J. T. (1988), 'Development Theory and Reality: The World Bank in Northern Ivory Coast', *Review of African Political Economy*, Volume (Taylor and Francis, Ltd): 45 - 59.
- 11- BEAUD M. (1986), L'art de la thèse, Paris, La découverte, 156p.
- 12- BIAOU Gauthier, (2005), Dimension Economique et Sociale du Développement Durable, 284p

- 13- BOLOUVI William, (2007), Quel développement pour l'Afrique Subsaharienne ?, l'harmattan, 312p.
- 14- BIERSCHENK, T. (2003), 'Le secteur rural dans l'économie rentière du Bénin', *Colloque de l'Université de Hohenheim, Cotonou*, Volume: 1-10.
- 15- BOURGOIGNIE Georges Edouard, (1972), Les hommes de l'eau, ethnoécologie du Dahomey lacustre, encyclopédie universitaire, paris, 391p
- 16- CHODATON D.P. (2003), Contribution à l'aménagement éco touristique dans les zone humides du Sud-Bénin : Secteurs Togbin-Grand-Popo, Mémoire de DEA, FLASH, UAC.
- 17- COGNEAU D., TAPINOS G., (1997), Migrations internationales, libre échange et intégration régionale, Document DIAL-ORSTO.
- 18- COPANS, J., (1990), La longue marche de la modernité africaine, Paris: Karthala.
- 19- CROZIER, Michel et E. Friedberg, (1977), L'acteur et le système, les contraintes de l'action collective, Paris, Editions du Sueil.
- 20- DARWING Charles, (1859), l'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle ou la lutte pour l'existence dans la nature, Londres.
- 21- De Hann, L. J., Douma, P. and Driel, V. A. c. (1997), 'Politique et actions dans le cadre de la gestion de l'environnement', in L. J. De Hann (ed.), *Agriculteurs et éleveurs au Nord-Bénin*, 149-73. Paris: Karthala.
- 22- DELAUNAY D., (2006), Relations entre la pauvreté, la migration et les mobilités : dimensions territoriale et contexte. Institut de Recherche pour le Développement, Unité de Recherche « Migration, mobilités et peuplement ».
- 23- DIOP O., (2002), La transformation artisanale des produits de la pêche le long du littoral sénégalais. Etude géographique, Thèse d'Etat, Département de géographie, UCAD, Dakar.
- 24- DIOP O., (2006), Migration et Conflit de pêche le long du littoral sénégalomauricien : le cas des pêcheurs de GUET Ndar et de Saint Louis (Sénégal), Recherches africaines N° 03 du 19 décembre2006.
- 25- DURKHEIM, E., (1918), la division du travail social, 415p

- 26- DURKHEIM E., (1963), Les règles de méthodes sociologiques, Paris, PUF, pp.29-72,
- 27- FNUAP, 1998, «Les problèmes démographiques », Dossier d'information, New York, USA.
- GHASARIAN, C. (2004), 'Sur les chemins de l'ethnologie réflexive', in C. Ghasarian and 21- M. Abélès (eds.), *De l'ethnologie à l'anthropologie réflexive: nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, 5 - 33. Paris: Armand Colin
- 28- GENDREAU F., (1993), "Mortalité, Morbidité et Santé ", in la Population de l'Afrique, Manuel de Démographie, Karthala, CEPED, Paris
- 29- GILLIS, M., Perkins, M. R. and Snodgrass, D., (1998), 'L'agriculture', in M. P. Gillis, Michael Roemer; Snodgrass, Donald (ed.), *Economie du développement*, 549-89. Paris, Bruxelles: De Boeck université.
- 30- GODELIER Maurice, 1973, Monnaie de sel et circulation des marchandises chez les Baruya de Nouvelle- Guinée.
- 31- GODELIER Maurice, (1974), 'Anthropologie et biologie: vers une orientation nouvelle', *Colloque sur les interrelations entre la biologie, les sciences sociales et la société*, Volume: 1-33.
- 32- GUILCHER André, Les problèmes de la pêche en rapport avec les conditions naturelles et humaines dans le lac Ahémé et la région côtière adjacente (Bas-Dahomey occidental).
- 33- Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée, 2011, Mini-lexique de gouvernance en langues nationales du Bénin.
- 34- INSAE, 1993, "Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de Février 1992", Volume 1, Résultats définitifs (Principaux tableaux).
- 35- LACOSTE Yves, (1966), La géographie du sous-développement, 365p.
- 36- La mathématique au cours moyen première année (CM1), 2003, éd. INFRE, Porto-Novo, Bénin, 144 p.
- 37- LE ROBERT SEUIL, (1999), dictionnaire de Sociologie, dépôt légal juin 2006, 593p.
- 38- LE ROY Etienne, (1996), la sécurisation foncière en Afrique pour une gestion viable des ressources renouvelables, Paris, Karthala, p303.

- 39- MENDRAS Henri, (2002), *Eléments de sociologie*, Paris, Armand Colin, 268p
- 40- Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement/Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, Mai2004, Cahier des villages et quartiers de ville, Département du MONO, Direction des Etudes Démographiques, Cotonou.
- 41- MORIN J.-M., (2004), *Précis de Sociologie*, Nathan, 159p
- 42- Olivier de SARDAN J.-P., (2009), *La rigueur du qualitatif, Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Paris, Académia, 371p
- 43- Olivier de SARDAN, J.-P., (2008), *A la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique, Afrique: pouvoir et politique*, Volume: 23.
- 44- Olivier de SARDAN Jean-Pierre, *Pouvoirs locaux, gouvernance et décentralisation en Afrique*, P. 99.
- 45- PAILLE, P. and MUCCHIELLI, A., (2010), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris: Armand Colin.
- 46- PASSOT Bernard, (1989), *Migrations historiques et peuplement dans les régions lagunaires du Bénin méridional* in *Tropiques*, ORSTOM, 335p.
- 47- PFEIFFER (VERENA), (1988), *Agriculture au Sud-Bénin, Passé et perspectives*, Editions L'Harmattan, Paris,
- 48- PHILIPPE, H., 2003, *Economie de l'Afrique*. Campin à Tournai (Belgique): La Découverte.
- 49- Pierre-Yves Le Meur, Christian Lund (eds), *Gouvernance foncière au quotidien en Afrique*, Bulletin No 22, APAD.
- 50- PLIYA J. (1980), *La pêche dans le Sud-ouest du Bénin. Etude de géographie appliquée sur la partie continentale et maritime*, AGELOOP, Paris, 293p.
- 51- POLANYI, K., et al, (1957), *Trade and Market in the Early Empires*, Traduction française : *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Édition: Larousse, 1975, Collection: Sciences humaines et sociales, Série anthropologie, 348 p
- 52- SEGALLEN, M., (2000), *Sociologie de la famille*, Paris: Armand Colin
- 53- SCIEUR, P., (2008), *Sociologie des organisations: introduction à l'analyse de l'action collective organisée*, Paris: Armand Colin.

Table des matières

Remerciements.....	2
Liste des tableaux	7
Liste des photos.....	8
Introduction générale.....	10
Chapitre 1 : fondements théorique et méthodologique de l'étude	15
1.1 Cadre théorique et clarifications conceptuelles	15
1.1.1 Problématique de l'étude.....	15
1.1.1.1 Constats.....	15
1.1.1.2 Mise en évidence du problème de recherche.....	17
1.1.1.3 Question de recherche.....	19
1.1.2 Hypothèses et objectifs	19
1.1.2.1 Hypothèses.....	19
1.1.2.2 Objectifs.....	19
1.1.2.2.1 Objectif général.....	19
1.1.2.2.2 Objectifs spécifiques	19
1.1.3 arification conceptuelle et la revue de littérature	20
1.1.3.1 Approche conceptuelle et l'intérêt de l'étude.....	20
1.1.3.2 Approche conceptuelle.....	20
- Migration.....	20
- Immigration.....	22
- Emigration.....	22
- Pêcheur.....	22
- Gouvernance.....	23
1.1.3.2 Intérêt de l'étude.....	24

1.1.3.3	Revue de littérature et la pertinence de l'étude.....	25
1.1.3.3.1	Revue de littérature.....	25
1.1.3.3.3	Pertinence de l'étude.....	30
-	<i>Du choix du sujet.....</i>	30
1.2	Approche méthodologique	31
1.2.2	<i>Durée de l'étude</i>	31
1.2.3.3	Phase de terrain.....	33
1.2.4	Echantillonnage.....	33
1.2.5	Techniques de recherche et outils de collecte et de traitement des données	35
1.2.5.1	Techniques de recherche	35
1.2.5.2	Recherche documentaire	36
1.2.5.3	Outils de collecte des données	37
-	Guide d'entretien.....	37
-	Questionnaire	37
-	Grille d'observation	37
1.2.5.4	Techniques et modèles d'analyse des données	37
-	Techniques de traitement des données.....	37
-	Modèles d'analyse des données.....	38
Chapitre 2	: Monographie contextuelle du lac Ahémé	41
2.1	Présentation du cadre physique.....	41
2.1.1	Cadre géophysique	41
2.1.1.1	Données géographiques et administratives.....	41
2.1.2	Environnement physique.....	49

2.1.2.1 Climat	49
2.1.2.2 Hydrologie.....	51
2.1.2.3 Végétation des rives lacustres et lagunaires.....	51
2.2 Infrastructures et attraits historiques	54
2.2.1 Infrastructures sociocommunautaires et économiques.....	54
2.2.1.1 Infrastructures sociocommunautaires.....	54
2.2.1.2 Infrastructures économiques.....	54
2.2.2 Attraits historiques.....	56
2.2.2.1 Habitation	56
2.2.2.2 Espaces historiques.....	57
2.3 Aperçu sur le cadre humain, dynamiques culturelles et économiques	57
2.3.1 Cadre humain.....	58
2.3.1.1 Histoire du peuplement	58
2.3.1.2 Contexte socioculturel	59
2.3.1.3 Configuration de la population résidente	60
2.3.1.4 Accroissement de la population	61
- Activités économiques	66
- Pêche	66
- Tourisme	67
- Elevage.....	68
- Transformation des produits d’agriculture et de pêche	68
- Commerce	69
Chapitre 3 : La migration dans le contexte socioculturel des Xwela de Guézin	70

3.1	3.1 Appauvrissement du lac Ahémé et migration de Xwela	70
3.1.1	Appauvrissement du lac Ahémé et déscolarisation des jeunes Xwela.....	70
3.1.2	Conditions de vie des jeunes et la déscolarisation.....	71
3.1.3.1	Déscolarisation des jeunes gens et nouvelles migrations.....	72
3.1.3.2	Recherche de mains d'œuvre par les anciens migrants en migration de retour	73
3.2	3.2 Migration comme rite de passage des pêcheurs Xwela.....	74
3.2.1	Prestige des parents restés au pays.....	74
	- Envoi d'argent au pays.....	74
	Reconstruction en matériaux définitifs de l'habitation.....	75
3.2.3	Migration et réalisation de soi.....	76
	Migration de retour des jeunes gens.....	76
	Réalisation de soi des jeunes en migration de retour.....	77
Chapitre 4 : Gouvernance du lac Ahémé et migration.....		78
4.1	Exposé des résultats.....	78
4.1.1	Impacts de la migration sur les conditions de pêche des Xwela.....	78
4.1.1.1	Renforcement de l'utilisation des moyens prohibés de pêche.....	78
4.1.1	Comportements hybrides.....	80
4.1.3	Responsabilité de l'état central dans la dégradation du lac Ahémé.....	81
4.1.3.1	Crise de l'autorité autour du lac Ahémé.....	81
4.1.3.2	Mutisme de l'Etat central face au non respect des textes de loi en vigueur.....	85
4.2	Analyse des résultats.....	88

4.2.1	Usages sociales et culturelles de la migration des Xwela du lac Ahémé	88
4.2.2	Appauvrissement accéléré du lac Ahémé	91
4.2.3 G	Gouvernance du lac Ahémé, facteur limitatif de la migration des pêcheurs <i>Xwela</i>	91
4.2.3.1	Approche institutionnaliste de la gouvernance du lac Ahémé, clé de voûte de la limitation des phénomènes migratoires autour de ce lac.....	91
4.2.3.2	Conscience citoyenne des populations dans la gestion du lac Ahémé.....	92
CONCLUSION	93
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	95
Table des matières	99



MoreBooks!
publishing



yes i want morebooks!

Oui, je veux morebooks!

Buy your books fast and straightforward online - at one of world's fastest growing online book stores! Environmentally sound due to Print-on-Demand technologies.

Buy your books online at

www.get-morebooks.com

Achetez vos livres en ligne, vite et bien, sur l'une des librairies en ligne les plus performantes au monde!

En protégeant nos ressources et notre environnement grâce à l'impression à la demande.

La librairie en ligne pour acheter plus vite

www.morebooks.fr



VDM Verlagsservicegesellschaft mbH

Heinrich-Böcking-Str. 6-8
D - 66121 Saarbrücken

Telefon: +49 681 3720 174
Telefax: +49 681 3720 1749

info@vdm-vsg.de
www.vdm-vsg.de

